

Diagnostic partagé de la filière musiques actuelles en Pays de la Loire

Version validée par le Conseil d'administration du Pôle, le lundi 27 novembre 2017,

par les administrateurs représentatifs de la filière musicale régionale, élus en mai 2017 à Angers, les membres de droit du Pôle que sont les représentants de la DRAC des Pays de la Loire et du Conseil régional des Pays de la Loire, en présence du CNV (Centre National des Variétés).

Ce diagnostic a été stabilisé pour être partagé avec les acteurs de la filière musicale régionale, en amont des Rendez-vous du Pôle qui se dérouleront à La Roche-sur-Yon, le 14 décembre 2017, à l'occasion des 10 ans du Pôle. Il a pour objectif de nourrir les réflexions des parties-prenantes de la filière musicale, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un « Contrat de filière » impliquant le CNV (Centre National des Variétés), l'Etat (Ministère de la Culture), le Conseil Régional des Pays de la Loire des Pays de la Loire, et le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire.



Table des matières

Introduction

| | |
|---|-----------|
| 1. Eléments de contexte | 4 |
| 1.1 Principales tendances des musiques actuelles en France..... | 4 |
| 1.2 La dynamique des Pays de la Loire..... | 5 |
| 1.3 Principaux indicateurs des musiques actuelles en Pays de la Loire..... | 6 |
| 2. Des pratiques et engagements populaires | 8 |
| 2.1 Les auditeurs de musique : du casque au live..... | 8 |
| 2.2 Les musiciens : des amateurs aux professionnels..... | 9 |
| 2.3 Les bénévoles : des petites mains aux administrateurs passionnés..... | 10 |
| 2.4 Des initiatives des logiques d'actions et finalités diversifiées..... | 11 |
| 3. L'écosystème des musiques actuelles en Pays de la Loire | 13 |
| 3.1 La création..... | 13 |
| <i>Les musiciens</i> | 14 |
| <i>Les studios de répétition et d'enregistrement</i> | 14 |
| <i>L'accompagnement artistique et l'accueil en résidence</i> | 14 |
| 3.2 La production..... | 15 |
| <i>Les labels phonographiques</i> | 15 |
| <i>Les managers d'artistes</i> | 15 |
| <i>Les producteurs-tourneurs</i> | 15 |
| 3.3 La diffusion..... | 16 |
| <i>Les festivals</i> | 16 |
| <i>Les scènes spécialisées</i> | 17 |
| <i>Les lieux pluridisciplinaires</i> | 17 |
| <i>Les organisateurs sans lieu fixe</i> | 18 |
| <i>Les petits lieux de diffusion, cafés-cultures et lieux intermédiaires</i> | 18 |
| <i>Les salles de grande capacité</i> | 18 |
| <i>Les discothèques</i> | 18 |
| <i>Les radios associatives</i> | 19 |
| <i>Les disquaires, la vente physique et la vente en ligne</i> | 19 |
| 3.4 Activités de transmission..... | 20 |
| <i>L'enseignement musical</i> | 20 |
| <i>L'action culturelle</i> | 21 |
| <i>L'information et la valorisation</i> | 21 |
| 3.5 La structuration..... | 22 |
| <i>Les réseaux et fédérations</i> | 22 |
| <i>Les syndicats</i> | 23 |
| <i>Les sociétés civiles</i> | 23 |
| <i>Les autres organismes professionnels</i> | 24 |
| <i>Les collectivités</i> | 25 |
| <i>La formation professionnelle</i> | 25 |
| <i>Les prestataires</i> | 26 |
| 4. Enjeux de la filière des musiques actuelles en Pays de la Loire | 27 |
| 4.1 Enjeux culturels et artistiques..... | 27 |
| <i>Adapter l'enseignement et l'accompagnement des pratiques amateurs</i> | 27 |
| <i>Proposer une offre de concerts diversifiée et accessible</i> | 28 |
| <i>Renforcer la prescription des scènes musicales régionales</i> | 28 |
| <i>Partager et transmettre les musiques actuelles</i> | 29 |
| 4.2 Enjeux économiques et sociaux..... | 30 |
| <i>Faciliter l'insertion économique et professionnelle des artistes</i> | 30 |
| <i>Encourager l'économie de proximité</i> | 31 |
| <i>Poursuivre la structuration de l'emploi dans les musiques actuelles</i> | 31 |
| <i>Développer les potentialités et accompagner la diversification des ressources</i> | 33 |
| 4.3 Enjeux sociétaux..... | 33 |
| <i>Rendre possible une amélioration continue des pratiques au sein de la filière musicale</i> | 33 |
| <i>Prévenir et réduire les risques sanitaires et environnementaux</i> | 34 |
| <i>Encourager la participation du plus grand nombre à la vie culturelle de la région</i> | 35 |

Conclusion

Bibliographie

Introduction

Ce diagnostic partagé de la filière musiques actuelles en Pays de la Loire vise à présenter l'écosystème musical régional, à montrer la diversité des projets et des situations, tout en posant les enjeux qui traversent actuellement le secteur à l'échelle de la région.

Il représente une synthèse des travaux prospectifs et des études réalisées dans le cadre proposé par le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, avec le soutien de la DRAC des Pays de la Loire et du Conseil Régional des Pays de la Loire. Depuis sa création en 2007, le Pôle rend possible une connaissance commune et une appropriation collective des enjeux, à travers l'exercice permanent de l'observation participative et partagée.

Ce document se situe donc dans la poursuite de cette démarche. Il est aussi dans la continuité des schémas régionaux pour les musiques actuelles réalisés par le Pôle en 2005 et en 2011, comme effort et volonté de regrouper les données, les réflexions et propositions internes et externes au réseau. Il reprend des éléments déjà présents dans ces travaux, en les complétant à partir de données plus récentes issues des études du Pôle sur les musiciens de scènes (2017), les entrepreneurs de spectacle (2016, 2012), l'économie des festivals (2016), les rapports des jeunes à la musique (2015), ou la socio-économie des structures (de 2009 à 2014). Il intègre également des données issues d'observatoires régionaux ou nationaux avec lesquels le Pôle collabore : le CNV (Centre National des Variétés), le Ministère de la Culture, l'Insee, ou encore la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire). Il est aussi complété par des résultats et réflexions issus du champ universitaire, des études spécifiques portées par le monde professionnel ou celui des collectivités (schémas départementaux des enseignants artistiques), ou encore des travaux à la croisée des chemins tels que l'étude sur l'emploi et les compétences réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture.

Ce diagnostic et les travaux sur lesquels il s'appuie, contribuent à valoriser la multiplicité des activités s'agréant autour des musiques actuelles, à rendre visibles ces initiatives et les personnes qui les portent, facilitant ainsi l'affirmation de constats partagés permettant d'envisager des solutions pragmatiques et des politiques renouvelées. Ce diagnostic montre la diversité des musiques actuelles, des fonctions, des métiers, des modèles et des finalités. Il donne à voir le potentiel d'intervention et de coopération de l'écosystème musical sur des questions extrêmement larges : culturelles, économiques et sociétales. Il interpelle, de fait, sur la nécessité d'une prise en compte renforcée et d'une convergence des politiques publiques pour la diversité des initiatives musicales. Ce document se situe dans la continuité des réflexions posées par les acteurs du champ culturel, et en particulier celui des musiques actuelles, depuis plusieurs années, et dans un contexte de la réflexion relancée sur une « maison commune de la musique », il montre l'importance d'une approche territoriale affinée et plurielle, complémentaire aux approches nationales. Les expérimentations portées par les acteurs musiques actuelles qui se renforcent, voire s'instituent parfois à l'échelle nationale, démontrent l'intérêt de mieux prendre en compte la force d'innovation des territoires à tous les niveaux, régional et national.

C'est pourquoi, ce diagnostic, qui sera complété et mis à jour régulièrement, a été stabilisé aujourd'hui, de façon à constituer un socle à l'élaboration d'un contrat de filière impliquant le CNV (Centre National des Variétés), l'Etat (Ministère de la Culture), le Conseil Régional des Pays de la Loire, et le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

1. Éléments de contexte

1.1 Principales tendances des musiques actuelles en France

Les pratiques culturelles et artistiques prennent une place de plus en plus importante dans la vie des populations. Le phénomène s'est accéléré, poussé par les efforts de démocratisation des pouvoirs publics, le déploiement des initiatives privées - principalement associatives ou d'utilité sociale -, le développement des industries culturelles et aujourd'hui par la généralisation de nouveaux usages numériques.

Des mutations s'opèrent et concourent à l'explosion sans précédent des désirs des populations, en termes de droits culturels, d'expression, de pratiques, d'éducation ou d'accès aux propositions artistiques. Présente dans le quotidien des Français à travers les grands canaux de distribution et de diffusion, mais également partout sur les territoires, la musique est au cœur des transformations actuelles de notre société.

En effet, en France et en Europe, une myriade d'initiatives musicales tente de répondre aux attentes des habitants qui cherchent à découvrir des artistes, voir des concerts, partager des moments conviviaux, ou à pratiquer eux-mêmes la musique, à s'exprimer sur scène, à diffuser leurs enregistrements. Portées par cet engouement, de nombreuses actions sont entreprises dans le champ artistique comme dans le champ économique, social ou éducatif.

Du côté des industries culturelles, le marché de la musique est au terme d'une profonde mutation. Des recompositions sont toujours en cours et des phénomènes de concentration s'accroissent. Les majors semblent avoir retrouvé leur dynamisme et les plateformes de streaming sont en essor. Les concerts sont désormais au cœur de l'économie de la musique. Les publics sont de plus en plus enclins à payer, parfois des sommes significatives, pour assister à un spectacle ou un festival. Cela attire les convoitises.

A travers des opérations de rachats, de grands groupes internationaux du spectacle et de la communication, tels que Vivendi, AEG, ou Live Nation, portent des stratégies de concentration verticale (dites du 360°), et pourraient venir perturber le tissu de la diffusion sur les territoires. Même si, encore aujourd'hui, à l'exception des salles de très grande capacité, l'essentiel des concerts est porté par des associations, des petites et moyennes entreprises.

Parallèlement, la révolution numérique impacte fortement le secteur. Les plateformes de streaming¹ concurrencent les acteurs historiques de l'édition musicale. Si les recettes sont fragmentées entre un nombre croissant d'acteurs, la consolidation semble désormais la seule issue possible. Elle s'opère déjà pour les majors et les distributeurs physiques et pourrait bientôt concerner les plateformes de streaming. Les géants du web, avec une large puissance financière et une audience importante, menacent aussi les acteurs en place, en proposant des offres nouvelles. Ils pourraient également prendre aux majors des segments importants de la production.

A l'échelle des territoires, les musiques actuelles forment un véritable écosystème, riche et complexe en raison de la mixité des initiatives. En effet, la filière musicale territoriale est caractérisée par la diversité des acteurs, de leurs finalités et de leurs modèles économiques, ainsi que par une interdépendance marquée entre l'initiative privée, à but lucratif ou d'utilité sociale, ainsi que l'intérêt général avec une part importante d'intervention publique directe.

La dynamique entrepreneuriale y est décisive. Les styles musicaux, toujours plus hybrides, sont des vecteurs motivants pour de multiples initiatives. Celles-ci s'organisent autour d'un large panel de métiers. S'y côtoient des projets professionnels et amateurs, entre lesquels la frontière peut être ténue. Si le périmètre des projets peut être national, voire international, les entreprises qui les portent sont « artisanales » et majoritairement associatives.

Ces salles de concerts, cafés, festivals, producteurs, collectifs, studios, écoles de musique, médias, prestataires... composent un tissu vertueux, nécessaire à la vitalité artistique et économique des territoires, voire de l'économie générale de la filière au niveau national, de son renouvellement et de l'innovation en son sein. Mais il demeure un tissu fragile, tant le risque est grand pour les opérateurs d'être confrontés du jour au lendemain à des difficultés de gestion pouvant remettre définitivement en cause les projets.

Par ailleurs, depuis près de 20 ans, en France, les musiques actuelles bénéficient d'une **intervention publique significative** qui s'organise à partir des volontés locales des communes et les collectivités locales. Celles-ci se concentrent sur les équipements, les grands événements et l'enseignement artistique. Les collectivités investissent dans la construction de salles de concerts spécialisées et de lieux pluridisciplinaires, puis dans leur fonctionnement, même si les prises de risque et les capacités d'investissement tendent à se réduire. L'enjeu est également de solidariser le financement de ces équipements au travers des intercommunalités renforcées.

Ainsi, progressivement, un réseau de Scènes de musiques actuelles (SMAC) s'est constitué en France, et a trouvé le soutien de l'Etat qui labellise un certain nombre de projets. L'intervention publique des départements, elle, tend à se contraindre et à se concentrer sur les enjeux sociaux, l'accès à la culture et les enseignements artistiques. Celle des régions, plus récente, se déploie sur les traces de l'Etat, tout en cherchant à se démarquer sur des segments transversaux en lien avec ses compétences prioritaires.

1 Les mutations du marché de la musique. Sommaire détaillé de l'étude Precepta – groupe Xerfi, mai 2016

Le paysage musical actuel est aujourd'hui largement structuré, entre les organisations professionnelles, les syndicats, les fédérations nationales, et aujourd'hui des pôles et réseaux régionaux de filière qui tendent à fédérer le plus largement la diversité des initiatives à l'échelle de régions réorganisées depuis la loi Notre.

Focus « chiffres » – Les dépenses culturelles des collectivités

Les communes et les groupements de communes portent ainsi plus de la moitié de la dépense culturelle publique en France.² En 2014, la dépense culturelle consolidée des collectivités locales de plus de 3,500 habitants s'élève à 9,3 milliards d'euros, soit un montant de 143 euros par habitant. ³ Les collectivités de plus de 10.000 habitants (régions, départements, villes de plus de 10.000 habitants et leurs groupements) engagent 9 % des dépenses totales au titre de la culture et totalisent 8,3 milliards d'euros en 2014 contre près de 1,1 milliard d'euros pour celles de moins de 10 000 habitants (villes de moins de 10.000 habitants et leurs groupements). Par ailleurs, le budget du ministère de la Culture et de la Communication est de 3,6 milliards d'euros pour 2017, en légère hausse (+4%) et plus d'un tiers de ce budget prend la forme de subventions. De plus, les dépenses à caractère culturel des autres ministères sont estimées à 4 milliards d'euros⁴.

1.2 La dynamique des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire compte 3,7 millions d'habitants, au 1er janvier 2016, et se classe ainsi 8ème région métropolitaine sur le plan démographique. Avec 31 % de jeunes de moins de 25 ans, la Région des Pays de la Loire est la 3ème région la plus jeune de France, après les Hauts- de-France et l'Île-de-France⁵. La région connaît une croissance démographique dynamique, avec une prévision estimée à 4,5 millions d'habitants pour 2050, soit 840.000 de plus qu'en 2013⁶.

La croissance économique est davantage soutenue en Pays de la Loire qu'au niveau national, notamment dans l'agro-alimentaire et la construction, et la valeur ajoutée industrielle est estimée à 17,8% (contre 13,9% en France). Les activités tertiaires marchandes génèrent quant à elles la moitié de la valeur ajoutée régionale. La région se classe ainsi au 4ème rang national pour le PIB par habitant après l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Paca. Celui-ci est à 28.647 €, un total de 106,7 milliards d'euros en 2014, soit 5,1% du PIB national.

En 20 ans (1995-2015), l'emploi a progressé de 24% en Pays de la Loire, contre 16% en France métropolitaine. Selon l'Insee, la région possède le taux de chômage régional le plus bas de France juste avant la Bretagne, 8% au 1er trimestre 2017. Cependant, cette réalité diffère selon les départements. En Sarthe, par exemple, le taux de chômage atteint les 9,2%. Le tissu économique ligérien est diversifié, avec un développement d'activités à forte valeur ajoutée, en particulier dans les aires urbaines. La région est leader dans plusieurs secteurs, et notamment dans l'industrie agro-alimentaire, les machines agricoles, l'industrie aéronautique, le naval et le nautisme. Il existe un fort maillage de PME et d'entreprises de taille intermédiaire. En 2014, 133.000 entreprises étaient immatriculées en Pays de la Loire, qui compte également 23.000 créations d'entreprises la même année. De janvier à mai 2017, 6.217 entreprises hors micro-entrepreneurs ont été créées, soit une croissance de 9,5 % sur un an.

Dans cette dynamique, **l'économie sociale et solidaire** représente 13,1% de l'emploi salarié régional, en 2014, avec 165.000 emplois générés par 15.000 établissements employeurs, dont 13.000 associations, selon l'Observatoire de l'ESS-CRESS en Pays de la Loire. Par ailleurs, le nombre total de bénévoles en Pays de la Loire, tous secteurs confondus, est estimé entre 680.000 et 720.000, selon l'observatoire Recherches et Solidarités⁷.

Parmi les secteurs phares des Pays de la Loire, **la filière numérique** représente plus de 35.200 emplois en 2015 selon l'Acoss. La filière s'articule autour de grandes SSII au rayonnement international et d'un vivier de start-up. Elle est soutenue par un tissu dense en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que par de multiples structures de soutien au développement économique. La métropole nantaise est la « locomotive » du numérique en région avec plus de 1.600 établissements et plus de 20.000 emplois recensés en 2016.

Une autre caractéristique des Pays de la Loire est son activité à **l'international**. Les exportations sont estimées à 18,6 milliards d'euros en 2016 (4,1% du total national) et les importations à 19,4 milliards d'euros en 2016 (4,4 % du total national). Les Pays de la Loire attirent également les investissements étrangers, permettant le maintien ou la création d'environ 2.150 emplois sur trois ans (chiffres 2016) et les implantations (de 16 en 2015 à 30 en 2016).

Quant au **secteur culturel et créatif**, les ICC représentent une part non négligeable de l'économie. Selon l'Atlas régional de la culture⁸, la région des Pays de la Loire compterait 25.600 effectifs pour 16.600 établissements. Il

² Atlas régional de la culture, Ministère de la culture et de la communication, 2017, page 11

³ Atlas régional de la culture, Ministère de la culture et de la communication, 2017, page 10

⁴ Statistiques de la culture et de la communication : chiffres clés 2017, Ministère de la Culture, page 80

⁵ Données INSEE 2011 sur la base du découpage actuel des régions : La France et ses territoires éditions 2015, INSEE Références

⁶ Données INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2868681>.

⁷ Bazin Cécile. Les associations dans les Pays de la Loire. Repères et chiffres clés en 2016, septembre 2017, page 15

⁸ Atlas régional de la culture, Ministère de la culture et de la communication, 2017, page 203

Il existe une forte proportion de TPE : deux tiers des établissements ne comprennent qu'un seul emploi. Selon l'étude de l'Auran⁹ qui adopte une définition plus large des ICC, avec 3.755 établissements économiques en moyenne tous les ans, la vitalité entrepreneuriale est une composante très forte du secteur culturel et créatif, notamment du côté des services (architecture, design, publicité, photographie), mais aussi des activités culturelles plus traditionnelles : produits culturels non reproductibles, musique, audiovisuel et cinéma. Le secteur des ICC représente plus de 89.000 emplois privés en Pays de la Loire en 2014 (+7,5% depuis 2007), soit 7,9% des emplois du secteur privé. Les entreprises sont concentrées au sein des territoires métropolitains, 40% sur le territoire nantais. Les territoires ruraux représentent quand même 23% des emplois de ces filières, probablement davantage portés par les structures des filières culturelles.

Les filières culturelles régionales (livre, cinéma-audiovisuel, arts visuels, patrimoine, spectacle vivant et musique), selon les Pôles de coopération¹⁰, représentent entre 15 et 20.000 emplois permanents et plus de 500 emplois non-salariés portés par plus de 3.000 structures. Plus de la moitié de ces projets culturels relèverait statutairement de l'économie sociale et solidaire¹¹, à l'instar des structures du spectacle vivant qui, selon la grille « utilité sociale » développée par le Pôle, relèverait à 60% de l'utilité sociale.

Le secteur culturel en Pays de la Loire bénéficie également de l'intervention publique à travers différentes politiques culturelles. Selon le Ministère de la Culture¹², la dépense culturelle publique dans les Pays de la Loire est supportée majoritairement par les communes et groupements de communes (respectivement 59% et 13%), la Région intervenant à hauteur de 6%. En 2014, les dépenses culturelles régionales se chiffraient à 38,43M€ pour la Région - soit 2,6% du budget de la collectivité - représentant une dépense culturelle de 10,40 € par habitant.

1.3 Principaux indicateurs des musiques actuelles en Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire est la 2ème région la plus musicale de France, après l'Île-de-France, selon les chiffres de la diffusion du CNV pour l'année 2016, avec un nombre total d'entrées de 1.608.588 qui, rapporté au nombre d'habitants, représente un ratio de 430 entrées pour 1.000 habitants et génère une recette totale de billetterie de 48.177.232 euros, soit 12,87 euros par habitant¹³.

Sur **les 1.200 entrepreneurs de spectacle** que comptent les filières du spectacle vivant, 22% agissent spécifiquement dans le champ des musiques actuelles en Pays de la Loire, soit près de 300 entreprises¹⁴. En plus des projets musicaux, les structures pluridisciplinaires occupent une place importante : elles représentent 32% des entrepreneurs du spectacle vivant, sachant que 71% d'entre elles mènent des activités dans le champ des musiques actuelles¹⁵.

Plus largement, concernant l'ensemble de l'écosystème musical, **nous identifions plus de 1.000 structures musiques actuelles en Pays de la Loire**, de l'enseignement de la musique à la diffusion, en passant par l'accompagnement des pratiques, la création, la production, les prestations de services de toutes natures.

En effet, le Pôle identifie en Pays de la Loire : 180 festivals et programmations estivales, 70 salles de concerts dont 6 scènes de musiques actuelles labellisées, 4 scènes nationales, 9 scènes conventionnées, plus de 100 organisateurs sans lieu fixe, plus de 50 structures spécifiquement dédiées à la production et au développement d'artistes (labels, tourneurs, managers), 240 discothèques ou bars dansants, 29 radios associatives, 10 disquaires « indépendants », 23 luthiers et fabricants d'instruments, une cinquantaine de commerces de vente et de location d'instruments, plus de 150 prestataires liés au spectacle vivant, une dizaine de structures de formation, près de 110 lieux de répétition et d'enregistrement, et 280 écoles de musique et conservatoires.

Au niveau économique, les musiques actuelles pèsent dans la région 217 millions d'euros en valeur (chiffres 2010)¹⁶, répartis sur l'enseignement et la formation (12,3 M€), la scène et la diffusion (103 M€), les droits d'auteurs radio et télévision (25,5 M€), la vente de disques, DVD et numérique (43,3 M€) et la vente d'instruments de musique (33,3 M€). Ce poids représente la moitié du poids économique de l'ensemble du spectacle vivant, équivalent à 446 millions d'euros en valeur. Entre 2008 et 2012, la croissance budgétaire du secteur était estimée à 125% pour les adhérents du Pôle.

Au niveau de l'emploi, les professions culturelles en Pays de la Loire représentent 11.400 actifs, selon le

9 Portrait des industries culturelles et créatives en Pays de la Loire. Auran, septembre 2016, page 1

10 Pôles de coopération des filières culturelles des Pays de la Loire : Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles, le Pôle des arts visuels, La Plateforme - Pôle cinéma audiovisuel, Mobilis - pôle de coopération des acteurs du livre

11 Données sur les filières culturelles en Pays de la Loire : musique, arts visuels, cinéma audiovisuel, patrimoine, spectacle vivant, livre. A partir des travaux OPP des Pôles de coopération des filières culturelles en Pays de la Loire. 2010-2011.

12 Atlas régional de la culture. Ministère de la culture et de la communication, 2017, page 198

13 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 : région Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 3

14 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 5

15 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 5

16 Les musiques actuelles en Pays de la Loire : données socio-économiques. Les Cahiers du Pôle, novembre 2012, 4ème édition, page 9

Ministère de la Culture¹⁷. Selon l'étude OPP-Spectacle vivant, l'emploi permanent généré par les entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire était estimé à plus de 4.000 postes en 2010. 4 ans plus tard, pour la 2^e édition de cette étude, le volume d'emploi observé est en légère augmentation (6%)¹⁸. En sus, selon Pôle Emploi, au 31 décembre 2014, près de 3.700 intermittents (artistes et techniciens) étaient indemnisés au titre des annexes 8 et 10. Des chiffres qui corroborent ceux de l'Insee, qui en 2013, identifiait 7.218 personnes, dont 79% de salariés et 21% de non-salariés, exerçant une profession dans la « branche du spectacle vivant » en Pays de la Loire (artistes, cadres, techniciens et ouvriers du spectacle)¹⁹.

Les musiques actuelles représentent 19% de l'emploi global du spectacle vivant (en équivalent temps plein), près de 15% de l'emploi permanent, et plus de 31% de l'emploi artistique et technique, toujours selon l'étude OPP-Spectacle vivant. Parmi les intermittents en Pays de la Loire, selon Pôle Emploi²⁰, contrairement aux tendances nationales, les artistes sont plus nombreux que les techniciens, 60% contre 40%, les musiciens et chanteurs représentant 45% du nombre total d'artistes intermittents²¹. L'ensemble de ces données permet d'estimer l'emploi lié aux musiques actuelles en région à plus de 2.000 emplois en équivalent temps plein. A noter, les indicateurs de fragilité que sont la proportion d'emplois aidés de 28% et le taux de temps partiel pour les emplois permanents de 0,78²².

Du **point de vue territorial**, selon un échantillon de 120 structures musiques actuelles, extrait de l'étude OPP-Spectacle vivant²³, 46% des structures sont concentrées en Loire-Atlantique. Il existe des écarts de répartition au sein de la région, avec seulement 7,5% des structures de musiques actuelles installées en Mayenne, près de 15% des structures en Sarthe et en Vendée, et un peu plus de 18% en Maine-et-Loire.

17 Atlas régional de la culture. Ministère de la culture et de la communication, 2017, page 203

18 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2^eème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 20

19 Insee, Données du recensement de la population 2014.

20 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2^eème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 23

21 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2^eème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 23

22 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2^eème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 22

23 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

2. Des pratiques et engagements populaires

Les pratiques culturelles et artistiques occupent une place grandissante dans la vie des Français, du fait du déploiement des initiatives associatives et du soutien progressif des collectivités territoriales et de l'Etat. Elles se développent également sous l'effet conjugué de la mondialisation économique et culturelle, de la généralisation des usages numériques, la démultiplication des canaux de diffusion et de la médiatisation des œuvres et des artistes. Les pratiques musicales actuelles représentent un fort vecteur de socialisation, renforcé par la démocratisation des outils de MAO (musique assistée par ordinateur) associés aux nouveaux canaux de diffusion. Dans ce contexte, les initiatives portées accompagnent les habitants dans leur volonté de découvertes artistiques, de pratiques, d'expression, de production et de création. Cette massification des pratiques musicales génère au sein des populations des envies et problématiques multiples, liées aux styles musicaux et cultures associées, aux différentes générations et aux rapports entretenus à la musique, du bénévolat à l'éducation populaire et de la professionnalisation à l'amatorat.

2.1 Les auditeurs de musique : du casque au live

Concernant l'écoute de musique, 81% des Français de 15 ans et plus écoutent de la musique (hors radio), et 34% le font tous les jours ou presque, selon le Ministère de la culture²⁴. Les modes de consommation de la musique évoluent avec le développement d'internet, ceci au détriment du disque.

L'étude du Pôle réalisée en 2014 auprès d'une population de 2.200 collégiens et lycéens des Pays de la Loire²⁵ montrait que 93% des jeunes ligériens écoutaient de la musique sur leur téléphone portable, et 70% d'entre eux plusieurs fois par jour. You Tube est utilisé par 98% des jeunes ligériens pour écouter de la musique²⁶ leur permettant d'allier la vidéo à la musique. Par ailleurs, les jeunes ligériens de 12 à 19 ans sont de plus en plus nombreux à télécharger de la musique (86% en 2014 contre 75% en 2008). Ces chiffres concernant les jeunes permettent d'appréhender un phénomène qui se généralise au-delà même de cette génération.

Pour autant, la télévision et la radio restent des supports importants d'écoute musicale. Cette même étude montrait que 70% des jeunes ligériens citaient au moins une radio comme support d'écoute. L'écoute sur chaîne Hifi concerne encore 76% des jeunes ligériens. Par contre, 47% d'entre eux déclarent ne jamais acheter de CD (contre 39% en 2008)²⁷.

Concernant la fréquentation des concerts de musiques actuelles, d'après les chiffres de la diffusion 2016 publiés par le CNV pour la Région des Pays de la Loire, la fréquentation totale lors de spectacles et concerts est en hausse de 9% avec 1,6 million d'entrées²⁸, pour près de 2.700 représentations, soit une moyenne proche des 600 personnes par représentation. Les représentations gratuites sont quant à elles au nombre de 385 et représentent 12% du volume de diffusion. Les populations sont donc nombreuses à se déplacer pour assister à des spectacles musicaux payants ou gratuits, trouvant pour cela en Pays de la Loire, en fonction de leurs goûts ou de leurs contraintes, une pluralité de lieux et d'événements : cafés-concerts, festivals, salles de grandes capacités, lieux pluridisciplinaires, salles spécialisées...

Toujours selon les chiffres du CNV, les représentations payantes en saisons ou isolées, représentent 85% des représentations, pour deux tiers de la fréquentation et de la billetterie. Les événements et festivals représentent, quant à eux, 15% du nombre total de représentations payantes de la région, pour 34% de la fréquentation²⁹.

Du point de vue générationnel, force est de constater que les musiques actuelles ne sont plus uniquement -si elles l'ont déjà été - l'apanage des plus jeunes. Selon les différentes études réalisées sur les publics³⁰, les spectateurs des salles spécialisées sont en majorité des trentenaires. Pour les festivals, cette dimension varie énormément en fonction des projets. Selon l'étude « festivals » réalisée auprès de 9 événements ligériens par le Pôle et le cabinet GECE³¹, l'âge moyen des festivaliers varie entre 23 et 38 ans selon les événements, avec une présence importante de jeunes et notamment d'étudiants, puisque 23 % des publics sont élèves ou étudiants. Certains festivals représentent en effet, pour les plus jeunes, de premières expériences de sorties culturelles autonomes et collectives. Enfin, l'étude du Pôle sur les rapports de jeunes à la musique à l'ère numérique nous éclaire également sur les modes de consommation des jeunes³² : 65% des 12-19 ans se rendent à des concerts, mais seulement 14% s'y rendent plus de deux fois par an. Les lieux les plus fréquentés par ceux-ci sont les salles de grandes capacités, les festivals et les cafés-concerts.

24 Ministère de la Culture et de la communication. Chiffres-clés et statistiques de la culture et de la communication 2017, page 112

25 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 14

26 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 14

27 Données concernant 120 structures musicales actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

28 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 3

29 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 4

30 Le Cabinet GECE a analysé les publics des salles de concerts : Le VIP à Saint-Nazaire, Le Chabada à Angers, Stereolux à Nantes, etc.

31 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 2

32 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, pages 10 et 11

Concernant la **mixité de genres**, si l'on se réfère aux études récentes réalisées dans les salles spécialisées des Pays de la Loire³³, la présence des femmes se rapproche de celles des hommes, voire est équivalente dans certains lieux. L'étude sur les rapports des jeunes à la musique montre des différences selon les genres. Les salles de grandes capacités sont plus fréquentées par les jeunes filles. Concernant les cafés-concerts, les jeunes filles sont aussi nombreuses à les fréquenter mais de façon moins intense que les garçons³⁴. Pour les festivals, la réalité est plurielle : derrière des chiffres globaux se cachent toujours des différences importantes. Selon l'étude « festivals » réalisée par le Pôle et GECE³⁵, les hommes sont plus représentés dans le public (58%) mais cette moyenne est largement influencée par les événements aux styles musicaux très définis (metal, dub, etc.) qui comptent dans leur public plus de 65% d'hommes. Les festivals généralistes, plus familiaux, sont plus mixtes et peuvent bénéficier d'une présence majoritaire de femmes.

Concernant l'**origine sociale des publics**, nous constatons que les salles spécialisées vont attirer plus facilement des personnes diplômées. C'est également le cas pour les lieux de grandes capacités qui sont plus fréquentés par les enfants de cadres (80%) que par les enfants d'ouvriers (60%)³⁶. C'est aussi le cas pour certains festivals. Presque la moitié des festivaliers sont des cadres et professions intermédiaires (48%)³⁷. Mais selon les événements, sur cet aspect, les réalités diffèrent aussi. L'étude sur les jeunes ligériens nous montre plutôt que l'origine sociale n'influence pas vraiment leur fréquentation des festivals. C'est aussi le cas pour les cafés-concerts pour lesquels les origines géographiques et sociales semblent avoir peu d'influence³⁸.

Bien évidemment, le **prix du billet** ou la politique de gratuité des spectacles a une influence sur l'origine sociale des publics, dans une région où le prix du billet est en moyenne de 32 euros selon les chiffres du CNV, ce qui serait légèrement plus faible (96%) qu'au niveau national.

Concernant l'**origine géographique** des publics, les lieux vont attirer un public local, et en fonction de leur capacité et de leur programmation, des publics parfois un peu plus distants. Les festivals peuvent attirer parfois des publics d'autres régions françaises ou de l'étranger. Les passionnés de musique n'hésitent pas à se déplacer parfois de loin pour assister à un concert ou un festival. 55% des publics des festivals ligériens habitent en Pays de la Loire, 42% des festivaliers viennent d'une autre région en France et 3% de l'étranger. C'est particulièrement le cas pour les festivals en plein air pour lesquels 75% des publics viennent d'autres régions ou de l'étranger³⁹.

Au total, la musique a généré, en Pays de la Loire, 48,2 millions d'euros de recettes de billetterie en 2016, selon les chiffres publiés par le CNV⁴⁰, ce qui, rapporté au nombre d'habitants, positionne les Pays de la Loire **2^{ème} région de France sur la diffusion**, avec une moyenne de 12,87 € par habitant. En additionnant les représentations payantes et gratuites, les recettes s'élèvent à 49,1 millions d'euros. Entre 2015 et 2016, la région Pays de la Loire présente une hausse du montant des recettes de billetterie de +7%.

Proportionnellement, les festivals tirent vers le haut la billetterie, générant un tiers de recettes avec 15% des représentations. Et ceci impacte les territoires d'implantation. Selon l'étude du Pôle auprès de 9 festivals⁴¹, un festivalier dépense en moyenne 94 € par jour en billetterie, restauration, transport, logement, etc. Au cours de la durée de l'évènement, il dépense en moyenne 186 € en billetterie⁴², sur le site du festival et dans les commerces environnants, majoritairement dans les cafés, hypermarchés et la restauration rapide. Si ces moyennes varient considérablement selon les festivals, au total, ce sont 7,6 M€ dépensés dans les commerces et 8,19 M€ sur les sites des 9 festivals étudiés. Les dépenses de billetterie représentent quant à elles 11,48 M€. A l'échelle de ces 9 festivals ligériens étudiés, ce sont près de 50 M€ de flux économiques qui ont été générés. Les retombées économiques sur les territoires d'implantation s'élèvent à près de 30 M€ et l'impact économique global des 9 festivals est positif de plus de 6 M€.

2.2 Les musiciens : des amateurs aux professionnels

Selon le Ministère de la Culture et de la Communication, 11 millions de Français savent jouer d'un instrument de musique et parmi eux, 4,2 millions pratiquent la musique en groupe⁴³. A partir des travaux d'Olivier Donnat, nous estimons à **640.000 personnes le nombre d'amateurs pratiquant la musique en Pays de la Loire**. L'étude sur les

33 Le Cabinet GECE a analysé les publics des salles de concerts : Le VIP à Saint-Nazaire, Le Chabada à Angers, Stereolux à Nantes, etc.

34 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 14

35 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 2

36 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 11

37 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 2

38 Rapports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 11

39 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 3

21 La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2016 : statistiques commentés et éléments d'évolution 2015-2016 pour les Pays de la Loire. Septembre 2017, page 3

41 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 1

42 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 10

43 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 1

rappports des jeunes à la musique à l'ère numérique confirme cette estimation, du moins pour les jeunes, puisque près d'un jeune ligérien sur cinq pratique un instrument de musique⁴⁴.

Ce qui fait la spécificité des musiques actuelles pour les musiciens est le jeu en groupe et la volonté de s'exprimer rapidement sur scène. Mais tous les musiciens amateurs ne jouent pas sur scène. Certains apprennent la musique ou la pratiquent en loisir, en jouant occasionnellement pour des proches, dans des cercles privés familiaux. Selon une étude inter-régionale du Pôle et de la Fraca-Ma (Centre-Val de Loire), ciblant spécifiquement les musiciens jouant régulièrement sur scène⁴⁵, les musiciens amateurs représenteraient 59% de l'ensemble des « musiciens de scène » des Pays de la Loire.

En Pays de la Loire, les musiciens sont âgés en moyenne de 34,4 ans. La moyenne d'âge variant selon les styles de musique, de 28 ans pour le metal à 41 ans pour les musiques traditionnelles. Les trois instruments les plus pratiqués sont la guitare, le chant et la batterie. Les esthétiques représentées sont très diverses : le rock-punk-garage (28%), la chanson-pop-folk (19%) et le jazz (18%). A noter que 66% des musiciens pratiquent au moins trois esthétiques musicales⁴⁶. Les « musiciens de scène » sont majoritairement des hommes (86%). Ceux-ci sont principalement des employés (33%), des cadres (28%) et des professions intermédiaires (26%)⁴⁷.

De ce tissu très dense d'artistes amateurs, émergent des **artistes professionnels**, c'est-à-dire des personnes tirant principalement leur revenu de la musique. Ces deux catégories étant très liées, notamment en raison de l'activité d'enseignement d'une grande partie des professionnels. En effet, 28% des professionnels des Pays de la Loire ne sont pas intermittents et 39% des professionnels enseignent la musique⁴⁸.

Se disant autodidactes à 74%, les « musiciens de scène » se forment à 46% dans les écoles de musique municipales ou associatives, ou à 48% par cours particuliers et stages ponctuels. Le temps d'apprentissage de la musique pour un « musicien de scène » en Pays de la Loire est de 6,6 ans en moyenne⁴⁹.

Les « musiciens de scène » sont très productifs. 70% des musiciens réalisent au moins un enregistrement dans l'année⁵⁰. Ils jouent 28,8 concerts par an en moyenne, soit 45 concerts en moyenne pour les professionnels et 16 concerts en moyenne pour les amateurs. Ils se produisent principalement dans les cafés-concerts (84%), dans les salles de concerts (72%), dans les festivals (69%) et dans les lieux pluridisciplinaires (63%)⁵¹. La majorité des spectacles ont lieu dans les régions de résidence des artistes. Les professionnels sont largement majoritaires à se produire à l'international⁵².

2.3 Les bénévoles : des petites mains aux administrateurs passionnés

L'implication des bénévoles est un indicateur important de la **dynamique des musiques actuelles** d'un point de vue militant et citoyen, mais aussi du point de vue des pratiques et des usages.

Tous secteurs confondus, le nombre d'associations en activité en Pays de la Loire est estimé entre 70.000 et 75.000, selon l'étude de Cécile Bazin⁵³. Les associations culturelles représentent 22,8%⁵⁴ du paysage associatif, soit le plus important des secteurs. Le nombre de bénévoles est estimé entre 126.000 et 134.000 dans le secteur culturel en Pays de la Loire.

L'implication bénévole est conséquente dans les musiques actuelles, qui représentent la filière du spectacle vivant où le bénévolat est le plus fort : 62% des structures y ont recours, contre 59% pour le cirque et arts de la rue, 52% pour la danse et 41% pour le théâtre, selon l'étude OPP-Spectacle vivant⁵⁵. Ainsi, les musiques actuelles représentent 47% des heures bénévoles mobilisées par l'ensemble des entrepreneurs de spectacles en Pays de la Loire, selon une estimation réalisée en 2012, essentiellement du fait de l'implication dans les festivals⁵⁶. Sur les 33.000 bénévoles s'impliquant concrètement sur l'organisation de spectacles en 2010, près de 18.000 s'investissent dans des structures dédiées aux musiques actuelles.

Il existe une différence notoire dans la fréquence d'implication des bénévoles, entre interventions régulières et occasionnelles. Sur l'ensemble des secteurs, les bénévoles réguliers représentent 45%, avec une intervention au moins une fois par semaine auprès des associations. Dans le secteur culturel, leur nombre est estimé en Pays de la

44 Rappports des jeunes à la musique à l'ère numérique. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015, page 12

45 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

46 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 5

47 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 3

48 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 9

49 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

50 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

51 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

52 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 6

53 Bazin Cécile. Les associations dans les Pays de la Loire. Repères et chiffres clés en 2016, septembre 2017, page 14

54 Chiffre basé sur les annonces parues au Journal Officiel pour la période 2011-2016.

55 Données concernant 120 structures musicales actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

56 Les Cahiers du Pôle. Les musiques actuelles en Pays de la Loire : données socio-économiques, novembre 2012, 4ème édition, page 12

Loire entre 56.000 et 59.000⁵⁷. Cette différence entre bénévolat régulier et occasionnel est encore plus prégnante dans les musiques actuelles, étant donné le type de projet fédérateur que sont les festivals, mobilisant 52% du temps de bénévolat consacré au spectacle vivant⁵⁸. D'ailleurs, 81% des bénévoles s'investissant dans des initiatives liées au spectacle vivant privilégient les festivals⁵⁹.

Le recours au bénévolat est très différent selon la typologie des structures. Si les cafés-restaurants ou les structures événementielles ne font pas appel au bénévolat du fait de leur statut, au contraire, tous les lieux de diffusion y ont recours, de même que certaines structures d'enseignement artistique et structures socio-culturelles, ainsi qu'une part non négligeable de producteurs et développeurs d'artistes. Du côté des radios associatives, le chiffre du bénévolat est éloquent, avec 66 bénévoles par radio en moyenne, soit 1.407 bénévoles présents sur l'ensemble des radios en 2014⁶⁰.

Ainsi, l'engagement bénévole est important dans les musiques actuelles, tant en termes d'appropriation que de participation aux projets. La contribution des bénévoles est essentielle car elle permet au secteur musical d'exister, à l'image des radios associatives où les bénévoles constituent un élément structurant en étant impliqués dans la définition du projet de l'association, décliné ensuite en ligne éditoriale et politique de la radio.

2.4 Des initiatives, des logiques d'action et des finalités diversifiées

Les musiques actuelles sont issues de l'initiative privée, lucrative ou non. L'intervention publique est arrivée progressivement depuis plus de 30 ans, modifiant la composition de la filière. Plusieurs types d'opérateurs interviennent dans le champ des musiques actuelles. Les structures peuvent être distinguées en fonction de leur régime économique, de leur logique territoriale (proximité ou marché global) et de leur rapport à l'utilité sociale ou à l'intérêt général.

En 2012, le Pôle a mis en place **une grille d'analyse pour donner à voir et comprendre la diversité des acteurs et des réalités économiques**, en introduisant des logiques d'action et des finalités différentes. Cette grille était composée de 5 catégories : service public, service parapublic, initiative privée d'intérêt général, initiative privée artisanale et initiative privée de grande échelle. Cette grille a été remodelée en 2016 pour notamment prendre en compte les évolutions législatives concernant l'économie sociale et solidaire, en y intégrant la notion d'utilité sociale. Une nouvelle grille a donc été créée à travers 3 catégories :

- L'intérêt général, subdivisé entre service public en direct, d'un côté, et les associations subventionnées à plus de 50%, de l'autre côté.
- L'utilité sociale, subdivisée entre les associations subventionnées à moins de 50% d'une part, et d'autre part, les entreprises catégorisées comme pouvant relever de l'utilité sociale : les entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), et dont le but poursuivi est autre que le seul partage des bénéfices, selon un faisceau de critères précis (finalité de l'organisation, actions vers les publics éloignés de la culture, lien social, ancrage territorial, gouvernance).
- La finalité lucrative, qui réunit les entreprises de toutes tailles dont le but principal est le partage des dividendes.

Cette grille, appliquée aux entrepreneurs de spectacles musiques actuelles⁶¹, nous permet de voir que **91% des structures des musiques actuelles en Pays de la Loire relèvent de l'intérêt général (28%) ou de l'utilité sociale (63%)**, et seulement 9% des structures relèvent de la finalité lucrative. La part des structures d'intérêt général augmente au dépend de la part des structures relevant de l'utilité sociale, si l'on intègre les structures pluridisciplinaires ayant une action dans le champ des musiques actuelles⁶². Celles-ci sont en effet davantage portées par l'initiative publique en direct ou les associations subventionnées. Sur l'échantillon musiques actuelles de l'OPP-Spectacle vivant, statutairement, 67% des initiatives sont portées par des associations subventionnées ou non.

Les structures d'intérêt général, associatives subventionnées ou publiques, peuvent être conventionnées, labellisées (scènes de musiques actuelles, SMAC) et font partie intégrante de la politique publique des collectivités. Elles disposent en général de moyens importants (personnel, matériel, équipement) et leurs missions sont plus vastes. Leur économie reste hybride (ressources publiques, et dans une moindre mesure, ressources propres et non marchandes). Elles peuvent être aussi une collectivité ou un établissement public répondant à une logique de service public et être en gestion directe ou gestion mixte associée. Selon l'échantillon de 120 structures musiques actuelles

57 Bazin Cécile. Les associations dans les Pays de la Loire. Repères et chiffres clés en 2016, septembre 2017, page 11

58 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 9

59 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 5

60 FRAP. Etude 2016 : les radios associatives en Pays de la Loire. Etat des lieux, chiffres 2015, page 5

61 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 27

62 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

issu de l'OPP-Spectacle vivant⁶³, 16,7% des structures relèvent directement du service public et 21,7% sont des associations subventionnées. Ces deux catégories d'acteurs génèrent 50% des budgets et 71% de l'emploi permanent.

Les structures associatives qui reçoivent le soutien des collectivités pour des actions spécifiques d'intérêt général, sans que ce soutien compose la majorité des ressources, doivent opérer une adéquation entre leurs projets, leurs fonctions et les moyens dont elles disposent, qui ne sont pas toujours adaptés. Leurs projets restent définis de façon indépendante et leur économie est hybride (ressources marchandes, publiques et non monétaires). Devant générer une part importante de ressources propres, elles agissent dans des logiques d'action que l'on peut qualifier d'entrepreneuriales, avec des motivations autres que le lucre. Cela les rapproche des entreprises relevant de l'utilité sociale qui proposent des actions de proximité sur un territoire déterminé ou sur un champ spécialisé. L'ensemble de ces structures de musiques actuelles sont essentiellement de très petites entreprises (tourneurs, disquaires indépendants, labels, cafés-cultures), qui s'occupent de l'émergence de façon indépendante et souvent militante. Leur économie est hybride (ressources marchandes et non monétaires). Polyvalentes, elles réalisent plusieurs activités de la chaîne du spectacle. Selon l'échantillon de 120 structures musiques actuelles issu de l'OPP-Spectacle vivant⁶⁴, 45% des structures sont des associations peu ou pas subventionnées et 7,5% sont des entreprises d'utilité sociale. Ces deux catégories d'acteurs génèrent 29% des budgets et 21% de l'emploi permanent.

Les structures relevant de finalité lucrative agissent en circuit long. Elles sont spécialisées sur des segments de marché (tournées, grosses productions). Elles peuvent prendre des formes multiples (SA, SARL, SCOP), mais on les distingue des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) dont la marge de manœuvre économique est moindre et le rayon d'action plus local. Selon l'échantillon de 120 structures musiques actuelles issu de l'OPP-Spectacle vivant⁶⁵, 9,2% des structures sont des entreprises à finalité lucrative qui génèrent 21% des budgets et 8% de l'emploi permanent.

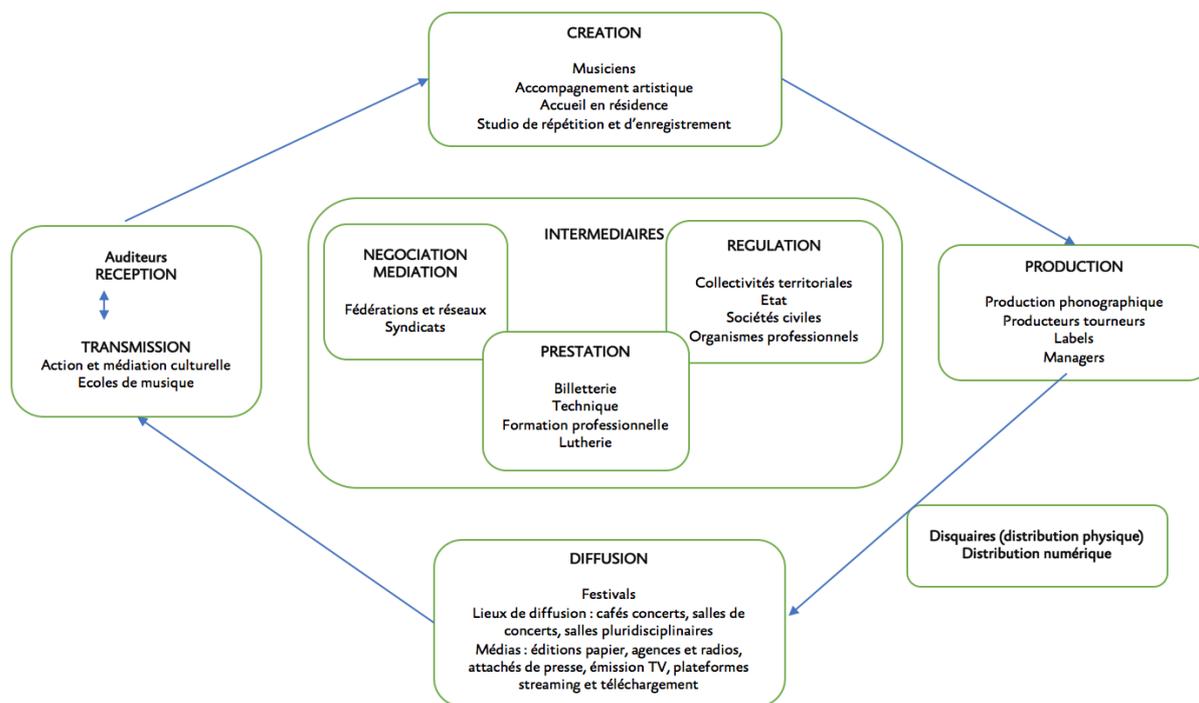
⁶³ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

⁶⁴ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

⁶⁵ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

3. L'écosystème des musiques actuelles en Pays de la Loire

L'écosystème des musiques actuelles regroupe les fonctions de **création, production, diffusion et transmission**, ainsi que des fonctions périphériques, telles que **les prestations, les services techniques et les organismes de structuration et régulation**. L'ensemble des acteurs fait partie intégrante d'une chaîne de production de valeur, allant de la création d'une œuvre jusqu'à sa rencontre avec le public. Ils entretiennent des relations d'interdépendance et certaines activités peuvent parfois se confondre, du fait de l'intégration de nouvelles fonctions à leur cœur d'activité, initialement assurées par d'autres acteurs. Certaines activités sont portées de façon transverse par un ensemble hétérogène d'acteurs, à l'image des actions culturelles. Plusieurs circuits de production découlent des circuits de diffusion, avec un nombre variable d'intermédiaires professionnels.



L'ensemble des métiers de la filière musiques actuelles est représenté en Pays de la Loire, avec une part prépondérante d'acteurs agissant dans sa dimension « spectacles/concerts ». En 2012, 79% des structures de musiques actuelles adhérentes au Pôle détenaient au moins une licence d'entrepreneurs de spectacle⁶⁶. Selon l'échantillon issu de l'OPP-Spectacle vivant⁶⁷, 36% des structures possèdent une licence d'exploitants de lieux de spectacle (licence 1), 87% possèdent une licence de producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées (licence 2) et 85% une licence de diffuseurs de spectacles (licence 3).

Parmi les détenteurs de licence dans les musiques actuelles, les structures développent des activités au-delà de leur activité de spectacle : 59% des structures proposent des actions culturelles, 51% de l'accompagnement, 27% du management et développement d'artistes, 16% de la production phonographique et discographique et pour 32% d'autres d'activités, comme celles liées à l'enseignement artistique, la répétition et la transmission (médias et patrimonialisation).

3.1 La création

Point de départ de la chaîne de valeur de la filière musicale, la création d'une œuvre est indissociable de l'activité de production, en amont de celle-ci. La création est particulièrement prolifique en Pays de Loire, et bénéficie d'un **tissu d'initiatives** qui permet l'apprentissage de la musique, l'autonomisation des pratiques, la répétition, les résidences de création.

⁶⁶ Panorama de la filière musicale en Pays de la Loire : données socio-économiques. Les Cahiers du Pôle, série longue, 5ème édition, page 14

⁶⁷ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

• Les musiciens

En France, **les artistes de la musique et du chant** sont très fortement représentés : 45,4% de l'ensemble des artistes intermittents⁶⁸. Les musiques actuelles sont avant tout une pratique collective : selon l'étude du Pôle et de la Fraca-Ma, 95% des musiciens pratiquent en groupe. La moitié des musiciens professionnels collaborent à des créations pluridisciplinaires, en croisant la musique avec les performances et le théâtre.

Les musiciens ligériens, amateurs et professionnels confondus, jouent 28,8 concerts par an en moyenne, avant tout dans les cafés-concerts (84%), les salles de concerts spécialisées (72%), les festivals (69%), et salles pluridisciplinaires (62%). Le nombre moyen de représentations varie entre 9 et 12 dates selon les types de lieux.

Depuis 5 ans, les musiciens ligériens considèrent que leurs revenus annuels sont restés identiques à 37%, ont baissé à 26% ou ont augmenté à 37%, selon l'étude du Pôle et de la Fraca-Ma⁶⁹. En matière de rémunération, **les revenus sont inférieurs aux salaires annuels nets médians constatés en France pour 70% des musiciens professionnels**. Les cachets diminuent pour plus de 42% des musiciens professionnels.

Lorsque les revenus des musiciens augmentent, c'est grâce aux activités artistiques complémentaires que sont l'enseignement ou l'action culturelle. 39% des professionnels ont une activité d'enseignement et représentent 80% des musiciens recevant une rémunération dans ce cadre. De plus, 46% des musiciens cotisent au régime des intermittents du spectacle mais ils ne sont que 25% à être indemnisés (60% pour les musiciens professionnels)⁷⁰.

En termes de structuration des projets, **les musiciens professionnels sont 44% à ressentir le besoin d'une structure de production et de développement d'artistes**, pour mettre en économie leur projet artistique. L'organisation en compagnie, sur le modèle du théâtre, est aussi un axe de structuration possible, même s'il reste relativement marginal.

Sur 10 compagnies et formations musicales observées en Pays de la Loire à travers l'OPP-Spectacle vivant réalisée par le Pôle⁷¹, 80% d'entre elles ont bénéficié de subventions en 2014 pour plus de 260.000 €, ce qui représente une part de 34% de leurs produits. Elles restent cependant fragiles avec une diminution de leur effectif, toujours selon l'« OPP spectacle vivant »⁷².

Pour 81% des musiciens, leurs enregistrements sont amenés à être distribués, et dans seulement 44% des cas, les enregistrements sont destinés à être distribués physiquement. L'auto-distribution est de loin la solution privilégiée. Un quart des musiciens investissent et dépensent personnellement plus de 1.000 € par an dans leur production phonographique et seulement 15% ont bénéficié d'aides à l'enregistrement. Ces derniers sont surtout les musiciens professionnels (61%). **18% des musiciens sont distribués par un label sur le territoire national**. Les professionnels se distinguent par une proportion élevée de musiciens bénéficiant d'une distribution nationale et internationale de leurs productions enregistrées, réciproquement 36% et 27%.

• Les studios de répétition et d'enregistrement

Maillon essentiel de l'écosystème, autant du point de vue des pratiques amateurs que du point de vue de la filière professionnelle, **les locaux de répétition et les studios d'enregistrement servent à l'élaboration de projets collectifs, tout en possédant un rôle de sociabilité**. Les statuts des studios, selon les contextes locaux, vont relever autant d'initiatives privées d'utilité sociale (associatives ou non), que de l'intérêt général (service public ou associatif subventionné). Les activités de répétition et d'enregistrement peuvent croiser différents services (accompagnement et enseignement) : ils sont encadrés par des professionnels, régisseurs ou ingénieurs du son, qui peuvent à leur tour assurer une fonction d'accompagnement artistique. On estime à près de 110, le nombre de structures assurant la gestion de studios de répétition et d'enregistrement en Pays de la Loire. Face à une demande importante, ils sont en sous-nombre sur certains territoires.

• L'accompagnement artistique et l'accueil en résidence

L'accompagnement artistique est porté par une diversité de structures. Il peut se retrouver dans le cadre de festival ou programmation sans lieu fixe, ou encore dans les structures événementielles. On le trouve aussi dans les lieux ressources, participant au développement et à la structuration des musiques actuelles : ces lieux répondent à des fonctions multiples mais se rejoignent tous sur l'accompagnement des pratiques : répétition, formation, information, accompagnement de projets, etc.

68 L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2016. Pôle Emploi, juillet 2017, page 3

69 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

70 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 8

71 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

72 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 20

L'accueil en résidence est proposé aux équipes artistiques dans les salles de spectacle, les théâtres de ville, les petits lieux de diffusion ou lieux intermédiaires, les lieux de diffusion labellisés ou conventionnés. L'objectif des résidences est de permettre un travail autour de la création d'un spectacle : elles s'adressent avant tout aux projets musicaux en phase de professionnalisation et prêts à aller à la rencontre de leurs publics. La mise en place d'une résidence peut se faire en partenariat avec une scène spécialisée ou un lieu adapté. Les résidences sont aussi l'occasion de créer de multiples actions culturelles avec les populations locales.

Comparativement, une équipe artistique est accueillie en résidence moins longtemps dans les musiques actuelles que dans les autres champs du spectacle vivant. Selon l'OPP-Spectacle vivant, en Pays de la Loire, la résidence dure 5 jours en moyenne pour les musiques actuelles contre 11 jours pour la danse et le théâtre⁷³. Entre 2010 et 2014, sur l'ensemble du champ du spectacle vivant, une progression du nombre d'espaces mis à disposition pour des résidences était observée, probablement de par le souhait de développer l'action culturelle souvent associée aux résidences.

3.2 La production et le développement d'artistes

Les structures de production et de développement d'artistes sont incontournables pour que l'œuvre musicale puisse exister, puis être diffusée et valorisée économiquement. Issues de l'initiative privée, les structures de production sont des acteurs artistiques et économiques de proximité, qui par leur vision globale, œuvrent à l'insertion de projets artistiques dans la filière musicale professionnelle. Une cinquantaine de structures de production et de développement d'artistes sont identifiés en Pays de la Loire.

• Les labels phonographiques

Avant tout d'initiative privée, les labels sont en charge de produire, éditer et distribuer les enregistrements d'artistes. Ils concourent à la production et à la diffusion de musique enregistrée. L'activité des labels peut englober aussi le métier d'éditeur phonographique. Cette activité peut être réalisée parfois en indépendant ou directement par les artistes, auquel cas on parlera d'autoproduction. La rentabilité de l'activité des labels reste relative selon le catalogue et la notoriété des artistes les composant. Mais du fait de l'importance « marketing » du support enregistré, les activités des labels ont tendance à être prises en charge directement par les acteurs de la production scénique, les tourneurs, dans une logique dite de 360°.

Selon l'échantillon musiques actuelles issu de l'OPP-Spectacle vivant⁷⁴, 13% des structures de musiques actuelles en Pays de la Loire entreprennent dans la production phonographique, mais il existe très peu de structures pour lesquelles il s'agit de l'activité principale. Cependant, si on se réfère aux répertoires des adhérents des deux sociétés civiles spécifiques à l'activité phonographique, à savoir la SCPP (Société civile des producteurs phonographiques) et la SPPF (Société des producteurs de phonographes en France), on estime à 80 le nombre de producteurs phonographiques en Pays de la Loire ; 56 sont affiliés à la SCPP et 26 à la SPPF. Parmi eux, une minorité se dédie exclusivement à cette fonction.

• Les managers d'artistes

Souvent affilié à un label ou une maison d'édition, le manager d'artiste joue le rôle d'intermédiaire et de catalyseur entre les différents acteurs de la production : il se charge de la négociation des cachets et contrats, de l'organisation des séances d'enregistrement et déplacements en tournée, de la recherche de financements et de la promotion de l'artiste.

• Les producteurs-tourneurs

Les activités des producteurs-tourneurs se concentrent principalement dans la production de concerts, la vente de spectacles et l'organisation de tournées. Sont intégrées des logiques de distribution, tels que le choix des salles de diffusion, la détermination du prix d'entrée, etc. Selon l'échantillon OPP-Spectacle vivant, basé sur les structures de musiques actuelles des Pays de la Loire⁷⁵, trois styles musicaux prédominent chez les producteurs : la chanson (60,7%), le rock (46,4%) et la pop (42,9%). Les activités de production-distribution sont avant tout portées par des structures que l'on peut considérer comme d'utilité sociale (73%), qu'elles soient sous statut associatif ou non. Et seulement un quart d'entre elles sont privées à finalité lucrative⁷⁶. Sur les 28 producteurs-tourneurs de musiques

73 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 12

74 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

75 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

76 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 27

actuelles observés à travers l'OPP-Spectacle vivant⁷⁷, 14% des producteurs-tourneurs ont entamé une démarche de développement durable et RSE⁷⁸. 17 structures de production ont bénéficié de subventions en 2014, à hauteur de 400.000 €, ce qui représente une part de 10,9% de leurs produits. Les producteurs-tourneurs ont un effectif de 3,9 salariés en moyenne en 2014 (3,6 en 2010)⁷⁹.

Selon l'« OPP spectacle vivant », concernant la distribution et la vente de spectacles, 50% des producteurs tourneurs ou bureaux de production ont vendu plus de 83 dates en 2014. Le nombre de spectacles créés et vendus est variable. En moyenne, un spectacle de musiques actuelles a généré 9,8 dates vendues en 2014⁸⁰.

3.3 La diffusion

La diffusion représente l'ensemble des canaux permettant à l'œuvre créée et produite d'aller à la rencontre de ses publics : diffusion médiatisée, diffusion de supports physiques ou en ligne, et bien sûr les concerts dans des lieux et événements, spécialisés ou non dans la musique. Selon l'échantillon des entrepreneurs de spectacle agissant dans le champ des musiques actuelles⁸¹, 67% des structures des musiques actuelles ont des activités liées à la diffusion et à l'organisation de concerts. Le nombre moyen de spectacles diffusés est de 20,7 en 2014. La chanson (61,5%), les musiques du monde (46,2%) et le rock (44,6%) sont les musiques les plus diffusées en Pays de la Loire⁸², quels que soient les lieux : petits lieux de diffusion, lieux intermédiaires, lieux de diffusion labélisés ou conventionnés, festivals, programmations sans lieu fixe. Par contre, dans les structures pluridisciplinaires, la chanson arrive toujours en tête (64,7%), suivie du jazz et des musiques improvisées (51%), des musiques du monde (49%), des musiques traditionnelles et du rock (41,2%). Loin derrière, les styles les moins représentés sont le metal et le reggae (11,8%) ainsi que la techno (5,9%).

• Les festivals

Les festivals musiques actuelles sont nombreux : il en existe 180 en Pays de la Loire. Ce sont des temps importants à la fois pour l'accessibilité des jeunes aux concerts, et pour la découverte des musiciens ligériens qui s'y produisent beaucoup. Une majorité des musiciens de Pays de la Loire se représentent dans les festivals : ils sont 69% selon l'étude du Pôle⁸³.

Les festivals de musiques actuelles, selon un échantillon de 26 festivals issu de l'OPP spectacle Vivant, sont majoritairement portés par des associations (85%). Ils relèvent de logique d'utilité sociale à 65% et de l'intérêt général à 35%, ce qui les distingue des festivals des autres secteurs du spectacle vivant, portés majoritairement à travers l'initiative publique (en direct) ou à travers des associations subventionnées à plus de 50%. Sur l'ensemble des festivals observés par l'OPP-Spectacle vivant, 51% relevaient de l'utilité sociale et 49 % de l'intérêt général⁸⁴.

Les ressources des festivals proviennent de la billetterie et des ventes sur le site, mais aussi des subventions publiques et des partenariats privés (mécènes et sponsors). Les recettes propres représentent en moyenne plus de la moitié de leur budget, ce qui illustre la mixité de ressources que l'on retrouve dans le secteur des musiques actuelles, et l'importance du seuil d'équilibre (break) lié à la fréquentation. Selon les données 2016 du CNV⁸⁵, les représentations payantes dans un cadre festivalier ont généré 16,5 M€ de recettes de billetterie hors taxe en Pays de la Loire. Une représentation payante dans le cadre d'un festival réunit en moyenne 1.341 entrées contre 671 au niveau national, pour un prix moyen calculé du billet de 33 euros (29 euros au niveau national).

Ainsi, pour les 9 festivals étudiés par le Pôle et le GECE, les recettes propres représentent 52% des ressources, les subventions 39 % et les partenariats privés 9 %. Au total, les festivals génèrent plus de 20,3 M€ de ressources (2,1 M€ de subventions)⁸⁶. Quant aux modèles économiques des festivals aux budgets moyens (entre 500.000 et 1 M€), ils reposent quasi-uniquement sur leur capacité à dégager des recettes propres (81 % en moyenne). A noter par ailleurs les disparités constatées : les subventions représentent moins de 30% du budget des festivals de plein air se déroulant dans des villes de moins de 10.000 habitants et plus de 45% du budget pour les festivals se déroulant en milieu urbain, car elles sont souvent le fruit d'une politique culturelle de territoire. Sur les 26 festivals musiques actuelles observés en Pays de la Loire à travers l'OPP-Spectacle vivant⁸⁷, 22 ont bénéficié de subventions en 2014, pour plus de 3 M€, ce qui représente une part de 15% de leurs produits.

77 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

78 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

79 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 20

80 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 11

81 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

82 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

83 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

84 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 27

85 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 4

86 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 6

87 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

Pour les festivals, les plus grands postes de dépenses sont les charges artistiques (16% du budget), les salaires et charges des équipes permanentes (27% du budget)⁸⁸. Au total, les organisateurs des festivals étudiés ont dépensé près de 20 M€, dont 8,2 M€ sur le territoire des Pays de la Loire. **Les dépenses se font à 25% sur le territoire d'implantation (46% en région)**. La logique de proximité est donc importante et peut se développer localement, selon les offres existantes et l'implantation de prestataires sur les territoires.

A noter que les démarches de développement durable et RSE sont fortement représentées dans les festivals (50%), toujours selon l'échantillon basé sur les structures de musiques actuelles de l'OPP-Spectacle Vivant⁸⁹. Enfin, les festivals sont à effectif similaire entre 2010 et 2014 (3 salariés en moyenne).

• Les scènes spécialisées

Les scènes spécialisées dans les musiques actuelles relèvent toutes de l'intérêt général, quasi exclusivement sous format associatif subventionné, et marginalement du service public en direct. **Elles défendent une mission plus large que la simple offre de concerts** et sont à même de proposer des activités autour de la répétition, la pédagogie et la création. Ils peuvent parfois aussi être de simples lieux d'accueil, spécialisés avec une équipe et un équipement restreint, en complémentarité à d'autres offres de leur territoire d'implantation.

Certains lieux, tout en restant très identifiés musiques actuelles, développent une double spécialisation sur d'autres formes artistiques comme les arts numériques. D'autres sont spécialisés au sein même des musiques actuelles, dans des formes plus spécifiques : les musiques traditionnelles, la chanson, le jazz ou les musiques du monde.

Selon le CNV, **la fréquentation moyenne et la billetterie augmentent entre 2015 et 2016 dans les salles spécialisées**⁹⁰. Les salles spécialisées musiques actuelles et variétés représentent 56% du nombre de représentations payantes pour 39% de la fréquentation et 42% des recettes de billetterie.

En Pays de la Loire, sur les 10 scènes spécialisées observées à travers l'OPP-Spectacle vivant⁹¹, 70% d'entre elles sont labellisées ou conventionnées par la DRAC (Ministère de la Culture) et ont bénéficié de subventions en 2014 pour plus de 8,3 M€, soit un peu moins de 60% de leurs produits, ce qui démontre, malgré un soutien public affirmé, une volonté et une capacité à générer des ressources propres, comparativement aux lieux pluridisciplinaires, scènes nationales ou théâtres de ville⁹². Ce type de scènes spécialisées bénéficie en moyenne d'une équipe d'une douzaine de permanents (+/- 10 équivalent temps plein), selon l'échantillon de l'OPP-Spectacle vivant⁹³.

A noter que les démarches de développement durable et RSE sont fortement représentées dans les lieux de diffusion labellisés et conventionnés (64%), toujours selon l'OPP-Spectacle vivant.

• Les lieux pluridisciplinaires

La région des Pays de la Loire bénéficie également **d'un réseau extrêmement dense de lieux de spectacle que l'on peut qualifier de pluridisciplinaires**, dans la mesure où leur programmation s'étale sur un spectre large, du théâtre à l'humour, en passant par la danse, la musique classique, le cirque et les arts de la rue, et bien sûr les musiques actuelles. Ces lieux ont une grande importance pour les musiques actuelles : sur 40 lieux pluridisciplinaires de diffusion observés à travers l'OPP spectacle vivant⁹⁴, près de la moitié ont une diffusion significative de musiques actuelles. Ce qui explique l'importance que ces lieux ont pour les musiciens professionnels qui y jouent à 75% d'entre eux, selon l'étude du Pôle et de la Fraca-Ma, pour en moyenne 11,6 dates dans l'année⁹⁵.

A partir de l'échantillon musiques actuelles de l'OPP-Spectacle vivant⁹⁶, 18 lieux pluridisciplinaires avec une diffusion axée sur les musiques actuelles ont été observés. Tous ont bénéficié de ressources publiques en 2014, pour plus de 17 M€ accordés, ce qui représente en moyenne 79% de leurs produits. Les lieux pluridisciplinaires relèvent à 95% de l'intérêt général, sous statut associatif (39%) pour une part, ou en gestion directe (56%) pour la majorité d'entre eux. Une seule de ces structures est subventionnée en dessous de 50% de son budget. Ce type de lieux bénéficie en moyenne d'une équipe de plus de 14 permanents, selon l'OPP-Spectacle vivant⁹⁷.

Dans les lieux pluridisciplinaires, on peut aussi trouver **des équipements socio-culturels** qui s'inscrivent sur un territoire défini et proposent des actions répondant aux besoins d'expression, de développement culturel, de divertissement dans une logique d'éducation populaire et de socialisation des populations. Il s'agit par exemple des

88 Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, GECE, octobre 2016, page 6

89 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

90 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 6

91 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

92 OPP Spectacle Vivant (Etude sur les Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire, 1ère édition), Le Pôle, sept. 2012, données 2010, page 18

93 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 21

94 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 27

95 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 6

96 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

97 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 21

Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Celles-ci ont eu un rôle prépondérant dans l'émergence des musiques actuelles et sont aujourd'hui en perte de vitesse par rapport aux autres structures de diffusion. Elles représentent à peine plus de 10% de l'échantillon de lieux pluridisciplinaires.

- **Les organisateurs sans lieu fixe**

Une part importante des concerts sont produits par des entrepreneurs de spectacle sans lieu fixe : **structures de production et de développement d'artistes, associations de diffusion implantées localement, promoteurs locaux**. En 2012, dans le cadre d'un focus des Cahiers du Pôle⁹⁸, il était constaté que les organisateurs sans lieu fixe résidant en Pays de la Loire assuraient plus d'un tiers des concerts et 22 % de la billetterie identifiée par le CNV. Les structures de production et de développement d'artistes produisent en effet parfois eux-mêmes les concerts des artistes qu'ils soutiennent, même s'ils ont plutôt recours aux contrats de cession.

S'ils agissent plutôt à l'échelle de territoire, ils ne connaissent pas, malgré tout, les frontières administratives, et sont donc mobiles. Les entrepreneurs situés hors région organisaient, quant à eux, 9% des concerts pour 55% de la billetterie. Il s'agit là de tournées d'artistes à forte notoriété produites dans les lieux de grandes jauges par des producteurs nationaux ou des promoteurs locaux. Concernant les associations de diffusion, ces acteurs s'appuient sur des réseaux de bénévoles motivés par la volonté de défendre une esthétique particulière sur un territoire, et qui vont parfois se structurer autour d'un emploi salarié. De plus, la part de subvention dans ces projets reste limitée. Les organisateurs sans lieu fixe vont produire des concerts dans une variété importante de lieux, et notamment des cafés, des discothèques, des petites salles ou des lieux alternatifs.

- **Les petits lieux de diffusion, cafés-cultures et lieux intermédiaires**

Les cafés-cultures jouent un rôle très important dans la diffusion musicale. **Ils représentent pour les musiciens le premier lieu d'expression des amateurs et des professionnels**. 76% des musiciens s'y sont produits avec plus de 9 représentations en moyenne par artiste (78% des musiciens professionnels pour une moyenne de 11 dates par an), selon l'étude du Pôle et de la Fraca-Ma⁹⁹. Les cafés-cultures n'ont pas une programmation homogène, de quelques dates par an pour certains à près de 200 concerts programmés pour les plus actifs¹⁰⁰.

Selon le CNV, les lieux de petite jauge - moins de 200 entrées - totalisent 57% du nombre de représentations payantes déclarées en 2016 en Pays de la Loire mais seulement 8% de la fréquentation et 4% de la billetterie. On y retrouve des cafés-théâtre (spécialisés humour, mais aussi parfois chanson), des cafés-cultures et des cabarets¹⁰¹.

Les petits lieux de diffusion peuvent relever de l'intérêt général, de l'utilité sociale ou de finalité lucrative¹⁰². Ils peuvent, comme dans le cas des cafés-cultures, ne percevoir aucune subvention, ou percevoir des subventions importantes allant au-delà de 50% de leurs ressources pour certains lieux associatifs¹⁰³. **Ce sont des espaces de proximité et de développement des projets artistiques au cœur des scènes locales** permettant la diversité culturelle. Ils sont énormément sollicités par les amateurs et artistes professionnels émergents, et même si leur activité principale n'est pas l'organisation de spectacles et qu'ils sont classés CHR (Hôtellerie Restauration), ce sont essentiellement des espaces de sociabilité et de culture qui collaborent avec le tissu associatif local.

- **Les salles de grande capacité**

Selon les chiffres 2016 du CNV¹⁰⁴, **les représentations de plus de 6.000 entrées sont en forte progression** et concentrent 28% de la fréquentation régionale (+30% par rapport à 2015) et 36% de la billetterie (+15%), pour seulement 1% du nombre de représentations payantes (+29%). Ces chiffres concernent les lieux de plein air où sont organisés les grands festivals de la région, mais aussi les salles de grandes capacités. Avec 3% du nombre de représentations payantes déclarées dans la région, une seule salle totalise par exemple 20% de la fréquentation et 28% du montant total des recettes de billetterie de la région.

- **Les discothèques**

Les discothèques sont des **lieux privés consacrés principalement à la danse**. Elles programment également parfois des spectacles et accueillent des DJ. Elles sont au nombre de 139 en région des Pays de la Loire et sont réparties

98 Cahiers du Pôle, 4e édition, 2012, page 6

99 Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017, page 10

100 OPP Spectacle Vivant (Étude sur les Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire, 1ère édition), Le Pôle, sept. 2012, données 2010, page 21

101 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 6

102 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 27

103 OPP Spectacle Vivant (Étude sur les Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire, 1ère édition), Le Pôle, sept. 2012, données 2010, page 39

104 La diffusion des spectacles de variété et de musiques actuelles en 2016 - Pays de la Loire. CNV, septembre 2017, page 5

inégalement dans les départements : 45 en Loire-Atlantique, 37 en Vendée, 29 dans le Maine-et-Loire, et 28 réparties entre la Sarthe et la Mayenne. A ces discothèques, se rajoutent les bars dansants, ce qui au total porte le nombre de structures à près de 240 établissements en région des Pays de la Loire.¹⁰⁵

• Les radios associatives

Les radios associatives accompagnent au quotidien les acteurs de la vie locale dans un rôle d'information de proximité et de dynamisation du territoire¹⁰⁶. Elles sont autorisées par le CSA en tant que « catégorie A » dans le cadre d'une mission de « communication sociale de proximité, dont les ressources commerciales provenant de la publicité de marque ou du parrainage sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total ». Il existe en France moins de 600 éditeurs radiophoniques de catégorie A. Les Pays de la Loire en compte 29.

21 d'entre elles sont rassemblées au sein de la Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire (Frap) qui nous éclaire sur la réalité de ses adhérents à travers une observation régulière. Ces radios sont portées par près de 1.400 bénévoles qui font vivre ces associations. Elles embauchent au total 87 salariés et accueillent 24 volontaires en service civique par an. 17 radios sur 21 font le choix de développer des activités annexes à l'antenne : animation de plateaux pour les événements, organisation de leurs propres événements (concerts, conférences, etc.), formation pour bénévoles. Ces activités participent à la fois au dynamisme de l'association, du territoire et à la diversification des ressources des radios. L'étude de la Frap révèle une multiplication du nombre d'ateliers d'apprentissage de la radio. En effet, deux radios sur trois ont développé cette activité, réalisant plus de 550 ateliers par an pour 175 établissements, notamment scolaires.

Concernant les grilles des programmes, en moyenne, une radio associative produit une cinquantaine d'émissions par semaine, soit plus de 1.000 émissions produites sur l'ensemble du réseau. Elles diffusent en moyenne 14h d'émissions par jour (60% de leur grille). Les émissions d'information représentent 36% de la grille moyenne, les émissions musicales 24% et les playlists 40%. Cette répartition change énormément en fonction des radios. Si l'on isole les 13 radios qui inscrivent la découverte musicale et la promotion des artistes locaux dans leurs projets, la place des émissions musicales est de l'ordre de 27% et les playlists de 50%.

La radio illustre aussi la mixité des ressources propre aux musiques actuelles¹⁰⁷. Le produit total des radios est de 3,3 M€ en 2015. Les radios associatives fonctionnent grâce aux subventions publiques (61,9% de leurs ressources), même si elles sont globalement en baisse depuis 3 ans (- 4% entre 2013 et 2015). Le premier financeur des radios est l'Etat via le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) : il représente 28% du produit total des radios. Les radios de la Frap ont reçu 868.306 € du FSER, soit une moyenne de 45.700 € par radio. Pour les radios de la Frap¹⁰⁸, l'ensemble des charges s'élève à plus de 2,8 M€ en 2016 contre un peu plus de 3 M€ en 2014. Cette diminution s'explique par la réduction du nombre d'emplois, les charges salariales restant la principale source de dépense des radios associatives.

• Les disquaires, la vente physique et la vente en ligne

La distribution commerciale des enregistrements de musique se fait aujourd'hui à partir d'un lieu fixe, d'une boutique, ou numériquement en ligne. Du côté distribution numérique, on retrouve les plateformes en ligne spécialisées dans la vente de produits culturels physiques ou numérique, de type Amazon, et les plateformes payantes de téléchargement musical. En 2015, le marché numérique en France représentait un tiers du marché de la musique enregistrée (hors droits voisins – neuf). Le marché physique représentant encore les deux tiers du marché, avec 35 millions d'albums vendus en 2015.

7% des ventes de supports physiques neufs s'effectuent auprès des disquaires indépendants. En Pays de la Loire, leur nombre est estimé à une dizaine¹⁰⁹. Ils sont situés dans les grandes agglomérations de la région où ils cohabitent avec les grands réseaux de distribution spécialisés dans les produits culturels, et les espaces culturels de grandes surfaces. Les disquaires indépendants représentent 7% du marché physique de la vente de musique enregistrée. Celui-ci est dominé à 45% par les enseignes spécialisées dans les biens culturels, selon une étude réalisée par Rise Conseil pour le Ministère de la Culture (DGMIC)¹¹⁰.

Les disquaires sont en grande difficulté économique depuis 20 ans même s'ils ont été au cœur de la construction des scènes locales. En 40 ans, le nombre de disquaires a été divisé par 10 en France, se stabilisant

105 Chiffres de la Sacem, Délégation régionale Ouest

106 Etude 2016 : les radios associatives en Pays de la Loire. Etat des lieux, chiffres 2015, page 10

107 Etude 2016 : les radios associatives en Pays de la Loire. Etat des lieux, chiffres 2015, page 16

108 Etude 2016 : les radios associatives en Pays de la Loire. Etat des lieux, chiffres 2015, page 18

109 D'après l'Annuaire des entreprises de France, les Pays de la Loire comptent 14 entreprises classées comme commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (code 4763Z).

110 Etude sur la situation économique des disquaires indépendants, avril 2017, données 2015, Rise Conseil pour MCC/DGMIC, page 6

aujourd'hui, avec un peu plus de 300 disquaires en France. Un tiers des disquaires ont plus de 10 ans d'ancienneté, un autre tiers plus de 20 ans. 50% des disquaires indépendants sont en société (SARL principalement) et beaucoup entreprennent en leur nom propre. 75% des disquaires ont un effectif compris entre 1 et 2 personnes.

Les disquaires indépendants assurent une offre diversifiée avec 8.000 références en moyenne, bien au-delà des quelques centaines de références qui se taillent la part du lion du marché de la musique. Une même entité peut proposer un point de vente physique et une plateforme de distribution numérique, ainsi que de la vente par correspondance. Une part de plus en plus importante du chiffre d'affaires des disquaires provient aujourd'hui des ventes d'occasions qui représentent 45% des ventes réalisées par ceux-ci, toujours selon l'étude de Rise Conseil. La vente de vinyles est venue redonner du souffle à certains établissements. Pour 55% d'entre eux, les vinyles représentent plus de 75% de leur chiffre d'affaires.

3.4 Activités de transmission

Les musiques actuelles s'inscrivent également dans une perspective de transmission, à travers **l'enseignement musical ou l'apprentissage entre pairs, les actions éducatives et de médiation, l'information et la ressource, les activités de collectage, de valorisation et de patrimonialisation**. Ces activités de transmission sont portées par un grand nombre de structures : par les écoles de musique et les conservatoires, bien sûr, concernant l'enseignement musical en particulier, par les médias concernant l'information, et par un tissu extrêmement dense et hétérogène d'acteurs culturels concernant l'ensemble des actions de médiation qui revêtent des formes différentes, de la rencontre avec les artistes à la conférence thématique, en passant par l'atelier d'écriture ou la création participative.

• L'enseignement musical

L'enseignement de la musique est porté principalement par **un tissu d'écoles de musiques et de conservatoires installés dans l'ensemble du territoire régional**. Les écoles de musique sont majoritairement des structures de droit public (municipaux ou intercommunaux) ou des associations, ainsi que quelques structures privées « lucratives ». Les structures d'enseignement artistique peuvent être indépendantes, subventionnées ou conventionnées. Les conservatoires, quant à eux, sont classés par l'Etat selon leur rayonnement communal (CRC), intercommunal (CRI), départemental (CRD) ou régional (CRR). En Pays de la Loire, on trouve 17 établissements classés : 2 CRR, 5 CDR et 10 CRC ou CRI.

Ces lieux d'enseignement peuvent être spécialisés dans la musique, mais sont souvent ouverts à d'autres disciplines, tels que la danse et le théâtre. C'est notamment le cas de l'ensemble des CRR et CRD, mais aussi de certaines structures pluridisciplinaires telles que les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Par ailleurs, l'enseignement artistique est parfois l'unique activité, mais elle peut aussi être insérée dans un projet aux finalités plus larges, adossée à une autre activité du spectacle vivant comme la gestion d'une salle de concerts, ou bien au-delà, pour les structures relevant de l'éducation populaire, par exemple.

L'enseignement artistique constitue **un enjeu majeur de la politique culturelle en Pays de la Loire** avec près de 200 structures d'enseignement musical identifiées sur les départements de la région. A titre d'exemple, en Loire-Atlantique, on trouve 84 écoles de musique, 829 enseignants et plus de 20.000 élèves pour la musique ont été recensés en 2013¹¹¹. Sur cette base, on peut estimer que le nombre d'élèves en Pays de la Loire se situe entre 40.000 et 50.000 personnes, et que les enseignants doivent être entre 1.600 et 2.000 professionnels.

Les cursus s'inspirent ou s'appuient sur le schéma d'orientation du Ministère de la Culture pour les conservatoires. L'enseignement y est divisé en quatre cycles : l'éveil et l'initiation, le 1^{er} cycle correspond au début d'une pratique instrumentale (solo), le 2^e cycle de consolidation des bases constitue le début des pratiques collectives, le 3^e cycle d'approfondissement des connaissances permet de former des « amateurs éclairés ». Selon l'étude d'Opale en la matière¹¹², le hors-cursus tend à se généraliser avec des cours à la carte. Pour le Ministère de la Culture, l'ensemble de l'offre proposé permet à la fois de favoriser la pratique d'une diversité d'amateurs mais aussi de former des élèves qui intégreront ensuite l'enseignement supérieur¹¹³. Parallèlement à cette offre classique d'enseignement, les musiques actuelles ont été un terrain propice au défrichage et à l'expérimentation de formes d'apprentissages davantage collectives, spontanées et horizontales (entre pairs). Ces dernières se retrouvent surtout dans des structures où sont développées des activités d'accueil pour la répétition et qui bénéficient bien souvent d'espaces scéniques. Progressivement, les écoles de musique et les conservatoires intègrent les nouvelles pratiques de la musique, bien souvent à travers la création de départements spécifiques de « musiques actuelles » ou de « jazz », et parfois en parallèle de la gestion d'espaces de répétition.

Les départements jouent aussi un rôle majeur pour soutenir financièrement ce réseau de proximité que représente l'enseignement artistique sur les territoires, en complémentarité des financements communaux, et pour

111 Plan départemental Loire-Atlantique. Enseignement artistique et pratiques collectives en amateur. Plan d'actions 2014-2016

112 L'école de musique associative. Opale, 2016.

113 Site du Ministère de la Culture et de la Communication

renforcer sa structuration à travers la mise en place de schémas départementaux. L'objectif le plus souvent visé est de renforcer une organisation intercommunale de l'enseignement et de disposer d'un maillage cohérent pour tous les élèves, et notamment ceux qui souhaitent développer une pratique musicale « actuelle » en bénéficiant aussi de créneaux dans des studios de répétition. L'objectif du département est également d'améliorer la qualité acoustique et l'accompagnement des pratiques dans ces locaux dédiés à l'expression de musiques amplifiées¹¹⁴.

• L'action culturelle

46% des structures de musiques actuelles mettent en œuvre des actions culturelles selon les chiffres de l'OPP-Spectacle vivant¹¹⁵. Elles sont 59% sur un échantillon plus large intégrant les structures pluridisciplinaires ayant une activité musiques actuelles significatives¹¹⁶. Mais cela reste en deçà de la moyenne du spectacle vivant, puisque 63% des entrepreneurs de spectacle déclaraient mener des actions culturelles en 2014. L'action culturelle semble d'ailleurs de plus en plus présente dans le champ du spectacle vivant puisque sur la même population, 52% des structures menaient des actions culturelles en 2010. Cette progression s'explique à la fois par l'intérêt qu'accordent les partenaires publics et par le souhait des acteurs d'explorer de nouveaux enjeux en diversifiant les publics touchés.

Si, en tant que tel, **aucun acteur n'est spécialisé uniquement sur l'action culturelle**, celle-ci est présente dans nombre de projets très différents. La quasi-totalité des lieux pluridisciplinaires et des salles spécialisées mènent des actions culturelles. 70% des compagnies, collectifs et formations musicales en mènent également, ainsi que 65% des festivals. 36% des structures de production et de développement d'artistes le font aussi. Ceci s'explique par le fait que, parmi les acteurs de musiques actuelles mettant en place des actions culturelles, 24% sont des festivals, 21% des lieux pluridisciplinaires, 14% des salles spécialisées, 14% des structures de production et de développement d'artistes, 10% des collectifs et formations musicales. On trouve bien sûr également des radios associatives, des structures de formation ou d'accompagnement, des écoles de musique.

Les moyens humains accordés à cette activité sont par contre très disparates. L'OPP-Spectacle Vivant, nous montrait que, sur les entrepreneurs de spectacle menant des actions culturelles sur le territoire, seuls 22% d'entre eux avaient au moins un poste ETP (équivalent temps plein) consacré à l'activité, 29% le faisaient avec moins d'un ETP et 49% sans poste spécifiquement dédié.

Les acteurs musiques actuelles menant des actions actuelles sont **82% à proposer des rencontres avec les artistes et 77% à organiser des ateliers de sensibilisation**. Viennent ensuite les visites de lieux à 55%, les répétitions publiques à 45%, les conférences-débats à 44% et les créations partagées à 42%. En 2014, les structures ont organisé 24 actions culturelles en moyenne et plus de la moitié des structures ont mené au moins 10 actions dans l'année.

Pour mener des actions culturelles, les acteurs musiques actuelles coopèrent avec 2 partenaires en moyenne. C'est moins que dans l'ensemble du spectacle vivant (2,7 partenaires en moyenne).

Ces partenariats comptent au moins un établissement scolaire dans 75% des cas, une autre structure culturelle dans 65% des cas, une collectivité locale pour 58% des cas, un établissement social dans 41% des cas, un établissement de santé dans 28% des cas, et un établissement pénitentiaire dans 24% des cas¹¹⁷. Ce classement est comparable avec celui réalisé sur l'ensemble du spectacle vivant à travers l'OPP Spectacle vivant¹¹⁸. Cependant, les proportions montrent des spécificités de la filière musicale. Dans les autres filières du spectacle vivant, les partenariats sont moindres avec les établissements sociaux (32%), de santé (22%), et pénitentiaire (13%), et plus nombreux avec les établissements scolaires (79%). Cela montre l'attachement des acteurs musiques actuelles aux enjeux sanitaires et sociaux.

• L'information et la valorisation

La culture des musiques actuelles peut se diffuser auprès de différents publics à travers différents canaux : les médias, les structures d'information-ressources, les structures de patrimonialisation.

Les médias, véritables canaux de diffusion musicale ou d'information, qu'ils soient d'initiative privée lucrative, d'utilité sociale, d'intérêt général ou de service public, revêtent de multiples formes : radio, télévision, presse écrite ou média numérique. S'appuyant sur leur proximité avec le terrain, ils assurent plusieurs fonctions : diffusion des œuvres, promotion artistique et culturelle, communication, information, voire même travail de mémoire.

114 Sarthe : Schéma départemental des enseignements artistiques. 2017-2019 : un outil de développement territorial évolutif.

115 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 15

116 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

117 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

118 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014, page 15

L'activité d'information-ressources spécialisée dans les musiques actuelles est souvent présente dans les structures d'accompagnement artistique, les studios de répétition ou les lieux de résidence. **Ces centres ressources ont pour mission de mettre en relation les différents acteurs, accompagner les porteurs de projets**, les informer sur le cadre légal et professionnel, mettre à leur disposition des informations via des fonds documentaires, pour favoriser l'insertion professionnelle des artistes et des porteurs de projets.

Les structures de patrimonialisation œuvrent à la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel par le collectage, l'archivage et la valorisation. Initialement plus tournés vers le patrimoine oral et les musiques traditionnelles, ces projets prennent aujourd'hui en compte le champ des musiques actuelles dans sa globalité : chanson, jazz, musiques amplifiées, etc. Un savoir-faire a été capitalisé, des techniques de collectage et d'archivage, d'expertise de fonds, pour mieux valoriser, contextualiser une pratique musicale sur un territoire.

Ainsi, on trouve des acteurs divers tels que les médiathèques ou les archives départementales relevant du service public, des structures de collectage relevant de l'intérêt général, ou des entrepreneurs spécialisés sur la captation qui, eux, relèvent plutôt de l'initiative privée.

Quant aux détenteurs de fonds d'archives, ils sont de nature très diverse : des festivals, des salles spécialisées, des collectifs ou réseaux associatifs, des structures de production et de développement d'artistes, des structures de formation, d'enseignement ou d'accompagnement, des médias, des organisateurs sans lieux fixes, etc., dès lors que le projet s'inscrit dans la durée, avec une forme de cohérence, et que quelques passionnés ont le souci de conserver des traces de leurs activités¹¹⁹. Certains acteurs ont fait un effort particulier de valorisation de leurs fonds, à l'occasion d'événements, d'expositions, ou par conviction, pour rendre possible un passage de témoins, une transmission de leur patrimoine culturel populaire.

3.5 La structuration

La filière musiques actuelles est réputée pour être très structurée, dans le sens où de nombreux réseaux et organisations professionnelles y cohabitent. Elle s'est aussi largement formée et professionnalisée, en quelques décennies, notamment grâce au militantisme des acteurs et à l'investissement des pouvoirs publics en la matière. La filière musicale ligérienne n'échappe pas à cette réalité nationale. Un nombre important d'organisations professionnelles du secteur, de dispositifs ou d'outils y sont présents. Les Pays de la Loire ont été le théâtre d'innovations qui concourent aujourd'hui à la structuration de la filière des musiques actuelles, au-delà de ces frontières esthétiques et/ou administratives. Cela permet d'offrir un cadre économique, légal et professionnel à la filière musicale. Les structures qui y contribuent mènent des actions tout aussi fondamentales, même si elles ne sont pas situées directement dans la chaîne de production et ne concourent pas directement au processus allant de la création à la rencontre avec le public. Elles ont cependant la particularité d'être en lien avec l'ensemble des différents acteurs à tous les niveaux de la filière.

• Les réseaux et fédérations

Les musiques actuelles représentent la filière du spectacle vivant où **le taux d'adhésion à un réseau est le plus important (79%)**, bien avant le théâtre (34%) ou la danse (22%), selon l'OPP-Spectacle vivant¹²⁰.

Structures privées associatives, souvent reconnues d'intérêt général et subventionnées en tant que tels, les réseaux et fédérations visent à encourager l'échange et la concertation entre les différents acteurs de la filière musicale. Ils valorisent les démarches des acteurs et favorisent leur développement. Ils cherchent à créer des opportunités de mutualisation, d'innovation. Ils assument aussi, bien souvent, une fonction de représentation politique de leurs adhérents auprès des pouvoirs publics, négocient avec ceux-ci des politiques publiques et culturelles cohérentes vis-à-vis des enjeux des acteurs.

L'adhésion des structures aux réseaux peut être motivée par des attentes très précises et opérationnelles, comme la mise en place d'action mutualisée, comme elle peut l'être sur des attentes plus politiques, pour nourrir les échanges avec d'autres secteurs (économiques, institutionnels, universitaires...) et contribuer à la co-construction de nouvelles politiques, de nouveaux dispositifs. Ceux-ci mettront en œuvre des outils spécifiques permettant de mener à bien ses missions stratégiques comme la réalisation d'études avec notamment des méthodes originales respectueuses de l'intégrité et de l'autonomie des porteurs de projets, comme l'observation participative et partagée.

Une douzaine de réseaux et fédérations du champ des musiques actuelles, implantés en Pays de la Loire, sont identifiés : 3 structures spécifiquement régionales et 9 fédérations nationales. Parmi les structures nationales, deux sont organisées également à un niveau régional : Culture Bar-bars et le Réseau Chainon. Quatre d'entre elles ont établi leur siège social en Pays de la Loire : La Fédélima, la Famdt, Culture Bar-bars et le Réseau Chainon.

119 Selon l'étude réalisée en 2010 pour préfigurer le projet Folk Archives.

120 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

Les fédérations nationales se différencient par une identité liée une esthétique particulière : AJC (Jazz), FAMDT (Musiques traditionnelles), Zone Franche (Musiques du monde) ou le rattachement à un enjeu particulier ou une fonction spécifique de la filière : la Fédélima (les salles spécialisées), Bar-bars (les cafés-cultures), la Félin (les labels phonographiques), le Réseau Chainon (les lieux pluridisciplinaires), la Fnejma (les écoles de musique) et RPM (l'accompagnement de la pratique musicale).

A l'échelle régionale, se retrouvent à la fois des réseaux spécialisés - la Frap (les radios associatives), le CRDJ (jazz) - et le Pôle qui a vocation à rassembler largement au-delà des esthétiques ou des métiers, sur des enjeux économiques et sociétaux, artistiques et culturels.

| Fédérations et réseaux | Nombre d'adhérents |
|---|--------------------|
| Le Pôle (régional / toute la filière MA) | 125 |
| La fédération Culture Bar-bars (national et régional / cafés-cultures) | +/- 150 |
| Le Réseau Chainon (national et régional / lieux pluridisciplinaires SV) | 42 |
| Le CRDJ (régional / diffusion du jazz) | 34 |
| La Frap (régional / radios associatives) | 21 |
| La Famdt (national / musiques traditionnelles) | 9 |
| La Fédélima (national / lieux de musiques actuelles) | 8 |
| La Félin (national / labels phonographiques) | 4 |
| Zone Franche (national / musiques du monde) | 3 |
| AJC (national / jazz) | 3 |
| Le collectif RPM (national / accompagnement des pratiques) | 2 |
| La Fnejma (national / enseignement des MA) | 1 |

• Les syndicats

La filière musiques actuelles représentent celle du spectacle vivant où le taux d'adhésion à un syndicat d'employeurs est le plus important, avec 29% des acteurs musiques actuelles, pour 19% dans la danse, 15% dans le théâtre, selon l'OPP-Spectacle vivant¹²¹.

Outre les syndicats du spectacle vivant ou de la filière musicale, les acteurs adhèrent aussi à des syndicats liés à des secteurs ou des métiers spécifiques : radios, hôtellerie-restauration, secteur associatif, etc. Les syndicats n'ont bien évidemment pas le même poids dans l'écosystème régional des musiques actuelles, et si certains pèsent au niveau national, ils peuvent n'avoir que très peu d'adhérents dans une région comme les Pays de la Loire, ce qui est par exemple le cas du SNEP avec 48 producteurs phonographiques en France, principalement des majors et de gros indépendants, et seulement 2 membres en Pays de la Loire : un label représentant la branche musique d'un grand groupe de presse, et une société de pressage de disques.

En 2012, les cahiers du Pôle¹²² constataient le poids certain des syndicats de l'hôtellerie et de la restauration pour les petits lieux. Par ailleurs, force est de constater que les syndicats rattachés à l'économie sociale et solidaire ont un poids significatif dans l'écosystème régional, avec le SMA (Syndicat de filière pour les musiques actuelles) qui compte 23 adhérents en région, le SNRL (Syndicat national des radios libres) qui en compte 15, ou encore le CNEA (Conseil national des employeurs associatifs). Le secteur marchand du spectacle vivant compte un peu moins d'adhérents, principalement rattachés au Prodiss (une dizaine d'adhérents), et au Snes (Syndicat national des entrepreneurs de spectacle). Les acteurs publics et subventionnés se retrouvent au SNSP (Syndicat national des scènes publiques) ou au Syndéac.

• Les sociétés civiles

Les sociétés civiles ont une mission de gestion et de protection des droits des producteurs et des artistes, et au-delà peuvent venir en aide aux projets artistiques. Chacune de ces sociétés est spécialisée dans la gestion des droits d'une profession particulière.

Ainsi, les sociétés civiles de production phonographique ont une mission de gestion et de protection des droits des producteurs et des artistes. Elles répartissent les rémunérations perçues pour le compte de leurs membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéo-musiques. La SCPP (Société civile des producteurs phonographiques) réunit des producteurs indépendants ainsi que les sociétés internationales et compte actuellement plus de 2.600 producteurs. Elle gère plus de 6,8 millions de titres enregistrés et plus de 74.000 vidéo-musiques, ce qui représente plus de 80% des droits des producteurs français. La SCPP réunit 56 membres en région des Pays de la Loire. Par ailleurs, la SPPF (Société des producteurs de phonogrammes en France) concerne uniquement des producteurs indépendants, aujourd'hui au nombre de 1.582. La SPPF gère un répertoire de plus de 2,25 millions de phonogrammes et plus de 21.000 vidéo-musiques. La SPPF a soutenu 973 projets en 2016 et 7,5 M€ ont été consacrés à l'aide à la production et aux actions d'intérêt général. 26 adhérents sont recensés en région Pays de la Loire.

121 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

122 Les Cahiers du Pôle : données socio-économiques des musiques actuelles en Pays de la Loire, novembre 2012, 4ème édition, page 22

Deux sociétés civiles se chargent de la **gestion des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes** : l'Adami (Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes) et la Spedidam (Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes). En 2016, l'Adami a crédité 51,1 millions d'euros sur les comptes de plus de 80.000 comédiens, chanteurs, musiciens, chefs d'orchestre ou danseurs. En 2016, elle a soutenu 1.216 projets artistiques en finançant des actions au service des artistes-interprètes (création, diffusion du spectacle vivant et formation professionnelle) pour 17,8 millions d'euros. En 2016, la Spedidam a perçu 52,5 M€ et aidé 40.000 spectacles. 96.000 artistes-interprètes sont gérés au sein de la Spedidam. L'Adami et la Spedidam ont signé le 17 octobre 2016 un accord afin de rapprocher les deux sociétés et gérer ensemble les droits de tous les artistes-interprètes, à travers une société commune, la Société des artistes interprètes. A elles deux, elles représentent plus de 100.000 artistes bénéficiaires.

La SPRE (Société pour la perception de la rémunération équitable) est **une société habilitée à collecter la « Rémunération Equitable » pour le compte des artistes-interprètes** (chanteurs et musiciens) et des producteurs de disques. Elle regroupe les quatre sociétés civiles défendant les intérêts des bénéficiaires du droit à rémunération et réparties dans deux collèges : collège artistes (Adami, Spedidam), collège producteurs (SCPP, SPPF).

Par ailleurs, la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) est gérée par **les créateurs et éditeurs de musique**. Elle protège, représente et sert les intérêts des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Son rôle est de négocier, collecter et répartir les droits d'auteurs à ses membres. Elle intervient à chaque fois qu'une œuvre de son répertoire est diffusée publiquement (radio, télévision, concert, lieu public, discothèque...) ou reproduite sur internet. La Sacem représente plus de 161.000 membres et 18 millions d'œuvres du répertoire mondial. Les droits d'auteur collectés sont équivalents à 292 M€ pour les concerts, spectacles, musiques de sonorisation, discothèques et cinéma.

Un des atouts de la Sacem est son ancrage territorial matérialisé par 6 directions régionales et 70 délégations. Pour les Pays de la Loire, les chiffres témoignent d'une région fortement créative, avec 3.889 auteurs, compositeurs et éditeurs. Les droits sont collectés auprès de 47.800 diffuseurs de musique, dont 25.500 diffuseurs permanents, en provenance d'horizons très divers, et 22.300 occasionnels. Par ailleurs, les montants collectés sont représentatifs de l'importance de la création musicale en Pays de la Loire, avec au total, 15,6 M€ de droits d'auteurs collectés en 2016¹²³. La Sacem soutient aussi la création en développant des programmes d'aide pour ses membres et des actions de soutien à la vie musicale. Au national, 1.995 projets ont été soutenus en 2016 et 25,2 M€ ont été consacrés à l'action culturelle. En Pays de la Loire, 81 projets ont été soutenus pour un total de 523.000 €.

• Les autres organismes professionnels

Le FCM (Fonds pour la création musicale) est **une association regroupant les sociétés civiles de perception et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins**, des organisations professionnelles et syndicales, ainsi que les pouvoirs publics autour de programmes d'aide à la filière musicale. Il apporte son soutien à la production et à la diffusion du spectacle vivant (concerts, tournées), aux festivals, à l'export, à la création et à la production phonographique. Plus de 4,3 M€ ont ainsi été attribués en 2016.

Quant au CNV (Centre national de la chanson), son objectif consiste à **soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles**. Ces fonds sont ensuite redistribués sous forme d'aides financières aux divers porteurs de projets. Ces aides sont réservées aux structures titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles (correspondant à la nature de la demande) justifiant d'un minimum de douze mois d'affiliation au CNV, ou pour certaines d'entre elles, à des structures détentrices d'un compte entrepreneur. Le CNV a également une mission d'observation du secteur afin d'améliorer la connaissance des conditions de production et de diffusion des spectacles en France. Il a également pour tâche de suivre le programme et le cahier des charges des Zénith français. De plus, il contribue à structurer et organiser le secteur en veillant au respect de la réglementation sociale, en soutenant l'emploi et la formation professionnelle et en incitant la mise en réseau des acteurs.

Concernant les aides du CNV vers des projets des Pays de la Loire, en 2016, 44 structures ont été soutenues pour plus de 1M€, dont 33 structures à travers leurs droits de tirage pour 416K€, et dont 26 structures en aides sélectives. Par ailleurs, le CNV gère le fonds d'urgence au spectacle vivant créé suite aux attentats de novembre 2015. 13 structures ont bénéficié de ce fonds en Pays de la Loire, en 2016, pour 338K€ dont 298K€ d'aides non remboursables.

123 Chiffres de la Sacem, Délégation régionale Ouest

• Les collectivités

Les collectivités, dans leur ensemble, apportent un **soutien financier significatif au secteur des musiques actuelles**, à travers des subventions ou à travers l'action de leurs services ou équipements. Leur intervention va se concentrer principalement sur l'enseignement, l'action culturelle, la création et la diffusion.

Trois quart des acteurs musiques actuelles détenteurs de licence d'entrepreneurs de spectacle reçoivent des financements des collectivités et de l'Etat, selon l'échantillon musiques actuelles de l'OPP-Spectacle vivant¹²⁴. La filière des musiques actuelles est principalement soutenue financièrement par les communes et les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) pour 63% des financements perçus en 2014, par l'Etat pour 18% des financements perçus, par la Région pour 10% des financements perçus, puis par les départements pour 7% des financements perçus. Sur un échantillon plus large intégrant les structures pluridisciplinaires ayant une activité significative dans les musiques actuelles, la part de financement des communes et EPCI passe à 68%, celle de l'Etat à 13%, celle des départements à 9%, et celle de la région à 6%, toujours pour l'année 2014.

Ces données n'intègrent pas les acteurs sans licence d'entrepreneurs de spectacle, et de ce fait ne montrent pas la réalité du poids des financements des écoles de musiques, par exemple. Par ailleurs, en plus des subventions accordées, les communes interviennent à partir de leurs services culturels ou services jeunesse, ou d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC), pour gérer une activité de diffusion (salles, festivals,...) ou d'enseignement.

Selon les types de collectivités publiques, **les musiques actuelles sont plus ou moins soutenues prioritairement en comparaison aux autres secteurs**, notamment ceux du spectacle vivant.

L'OPP du spectacle vivant en Pays de la Loire, sur les données 2010, montre des disparités et des choix significatifs selon les types de collectivités. Les musiques actuelles représentaient le 4^e secteur le plus aidé du spectacle vivant par l'Etat avec 15,1% des fonds versés identifiés, après les musiques classiques et lyriques (23,6%), le pluridisciplinaire (19,5%), le théâtre (18,6%). La même année, les musiques actuelles représentaient le 3^e secteur le plus aidé du spectacle vivant par la région des Pays de la Loire avec 13,6% des fonds versés identifiés, après les musiques classiques et lyriques (39%), et le pluridisciplinaire (23,4%). Pour les départements, les musiques actuelles représentaient le 5^e secteur le plus aidé du spectacle vivant par les départements des Pays de la Loire avec 8% des fonds versés identifiés, loin derrière le théâtre (48,7%). Pour les communes et les EPCI, les musiques actuelles étaient le 4^e secteur du spectacle vivant soutenu avec 9% des fonds versés identifiés, loin derrière le pluridisciplinaire (41,5%).

Les financements publics représentent en moyenne 42% du budget des structures musiques actuelles dans leur hétérogénéité, et pour les structures pluridisciplinaires, 26% en moyenne¹²⁵. Cela démontre que le secteur des musiques actuelles recouvre des réalités très différentes, et des modèles économiques plus ou moins dépendants de l'argent public. L'OPP-Spectacle vivant donnait à voir les structures pour lesquels les recettes propres restent supérieures aux financements publics directs. Ce sont les structures de production et de développement d'artistes, les compagnies et les formations musicales, les festivals et programmation sans lieu fixe, et les petits lieux de diffusion.

• La formation professionnelle

Les musiques actuelles ont une culture de formation professionnelle et les structures sont utilisatrices des formations, qu'elles soient artistiques, techniques, administratives ou culturelles, ainsi que de dispositifs de soutien tels que les DLA (dispositifs locaux d'accompagnement). L'offre de formation continue est accessible et visible, l'AFDAS jouant un rôle facilitateur. L'offre de formation est relativement développée pour la filière des musiques actuelles. Elle est portée par des organismes de formation professionnelle de différentes natures, publics ou privés, et sont destinés à former tous les acteurs qui prendront part au processus économique de création, production et diffusion d'une œuvre.

En Pays de la Loire, les principales structures proposant des formations continues en prise avec les enjeux de la filière musicale sont Artes, Cagéc, Trempolino et Le Pont Supérieur. Ces structures bénéficient d'une visibilité nationale. A titre d'exemple, Trempolino a formé 599 personnes en 2016, en provenance de tout le territoire national. Les associations départementales Mayenne Culture et Musique et Danse en Loire-Atlantique proposent aussi des formations, notamment pour les enseignants, en lien avec les schémas départementaux des enseignements artistiques. L'Inset du CNFPT à Angers propose des formations à destination des équipes de la fonction publique territoriale. Des formations techniques sont proposées par Staff à Carquefou, le CFPM à Nantes, ainsi que l'ITEMM au Mans où 228 personnes ont été formées pour l'année 2016-2017 sur les métiers du son. Les IUT et lycées proposent également des formations, telle que la formation diplômante régisseur spectacle son et lumière du lycée Guisthau à Nantes, pour laquelle 21 personnes ont été diplômées pour l'année 2016-2017. A savoir, également que certaines fédérations proposent également des formations, à l'image de Culture Bar-bars ou de la Frap (Fédération des radios associatives des Pays de la Loire). Le Réseau Fneijma par le biais de Music Time est aussi présent en région et propose d'acquérir une certification professionnelle nationale Mima. De même, au sein des cursus universitaires, sont proposés des parcours de médiation culturelle, administration, etc.

124 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

125 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

- **Les prestataires**

En relation avec l'ensemble des acteurs, un tissu de prestataires intervient sur des aspects techniques, logistiques et administratifs, ainsi que la communication. Les prestations administratives ou de gestion n'étant pas réalisées uniquement par des structures spécialisées dans le champ de la musique, du spectacle vivant ou plus généralement de la culture, il semble difficile d'identifier et de chiffrer ce que cela représente. Mais des initiatives apparaissent pour mutualiser certaines fonctions supports dans le secteur. Concernant les dimensions plus techniques, les interventions sont plus segmentées.

La nomenclature NAF 9002 Z de l'Insee permet d'identifier globalement **les prestataires menant des activités de soutien au spectacle vivant et assurant des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéo, les costumes**, etc, ainsi que des activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles sans en prendre la responsabilité artistique. Ainsi, il est possible d'estimer, à plus de 150 le nombre de prestataires en Pays de la Loire, principalement axés sur des activités en lien avec le spectacle.

La lutherie, la fabrication, la réparation, la vente, ou la location d'instruments et de matériels sont bien évidemment essentielles et représentent des activités présentes sur l'ensemble de la région. Les Pays de la Loire comptent **23 fabricants d'instruments de musique**, selon la nomenclature NAF 3220Z, basée sur l'activité de fabrication d'instruments de musique¹²⁶. Ce chiffre recouvre des réalités très différentes, allant de l'artisan, fabricant et réparateur d'instruments, à la société d'envergure nationale. On peut estimer également à une cinquantaine le nombre de **commerces de vente et de location d'instruments** en Pays de la Loire.

4. Enjeux de la filière des musiques actuelles en Pays de la Loire

Plusieurs enjeux sont identifiés pour le secteur des musiques actuelles en Pays de la Loire, afin de **préserver la diversité artistique et culturelle, mettre en œuvre une région créative**, tout en assurant un développement économique et social cohérent et équitable en Pays de la Loire.¹²⁷

4.1 Enjeux culturels et artistiques

Les nouveaux modes de pratique et d'écoute de la musique posent la question du développement d'une véritable démocratie culturelle pour les populations, de façon à répondre à la diversité des territoires en favorisant l'expression d'une multiplicité d'initiatives de toutes natures, en matière de culture et ceci au service d'une plus grande cohésion sociale. L'attention doit être portée vers les projets destinés aux amateurs, comme vers ceux destinés aux professionnels. Par ailleurs, le développement de dispositifs d'accompagnement de projets doit se poursuivre dans un contexte de diversification des activités pour les structures et de forte polyvalence pour les personnes. Car tous font face à de nouveaux enjeux : pratiques numériques, renforcement des actions culturelles, programmation « jeunes publics », nécessaire hybridation des ressources, développement d'une gestion responsable, émergence de nouveaux acteurs, etc. Ceci passe par une meilleure prise en compte de ces questions dans la formation, l'information, le financement et la structuration du secteur.

• Adapter l'enseignement et l'accompagnement des pratiques amateurs

Les façons d'écouter, de jouer, de produire de la musique, ont été largement impactées par de nouveaux usages, de nouveaux instruments, et l'émergence progressive d'une palette extrêmement large de styles musicaux, toujours plus hybrides. Les modes d'apprentissage de la musique sont pluriels et ne cessent d'évoluer, suivant aussi l'évolution des modes de communication : recherche de l'expérience effective, de l'immédiateté des sensations et du plaisir. Aussi, les musiciens progressent dans leur apprentissage en passant de l'auto-formation, la transmission entre pairs, la pratique collective et les cours. Les écoles de musique et les structures d'accompagnement qui gèrent des espaces de répétition, sont des acteurs « repères » jouant un rôle clé dans l'acquisition de compétences et la compréhension globale de l'environnement du musicien. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'adaptation de cet écosystème propre de façon à faire en sorte qu'il soit bien en capacité d'accueillir favorablement les nouvelles pratiques et les esthétiques actuelles pour les accompagner, car selon les territoires, les situations semblent contrastées. Certains territoires vont privilégier, en termes de financement et d'accompagnement, les habitants « spectateurs » plutôt que les habitants « praticiens », en favorisant la diffusion plutôt que les espaces de pratiques musicales. Il s'embles essentiel d'assurer un maillage régional serré du tissu de l'accompagnement, de l'information et de l'enseignement de la musique permettant de toucher tous les pratiquants.

Concernant les écoles de musique, les objectifs sont multiples. Il conviendrait d'accompagner les écoles de musique dans leur projet d'investissement en équipement de studios de répétition, et dans l'élaboration de projets pédagogiques concernant les musiques actuelles. Pour ce faire, il est essentiel de favoriser la formation continue des enseignants sur les évolutions des usages et de la pratique, et sur les nouvelles postures pédagogiques.

Concernant plus globalement les studios de répétition, favoriser la présence de pédagogues et d'encadrants auprès des musiciens apparaît primordial afin de mieux accompagner les pratiques amateurs, d'un point de vue artistique et technique, mais également en termes de sensibilisation à l'environnement musical et à la bonne gestion sonore pour limiter les risques liés à l'écoute et à la pratique de forts volumes sonores.

Il semble également essentiel de renforcer les collaborations entre lieux d'enseignement et structures d'accompagnement, studios de répétition et lieux de diffusion. Il est important d'instaurer un dialogue propice aux rapprochements et collaborations, et donc d'inclure les écoles de musique et conservatoire dans les concertations territoriales¹²⁸ afin d'encourager les projets de territoire. Il est indispensable de poser les spécificités des fonctions et métiers, pour une meilleure construction des complémentarités. En effet, l'instauration de Solima à l'échelle des agglomérations ou des bassins de vie, et le renforcement des collaborations avec les Départements sur les schémas départementaux, sont des leviers à ne pas négliger. Car, en renforçant les liens entre les lieux d'enseignement et les structures de diffusion, les studios ainsi que les structures ressources, il sera possible de créer un véritable continuum de l'accompagnement des musiciens. La mise en place de moyens et de dispositifs visant les projets collectifs sur ces thèmes permettrait d'encourager ces coopérations.

127 Schéma régional pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Le Pôle, mai 2011 – Actualisation septembre 2013.

128 Schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles

- **Proposer une offre de concerts diversifiée et accessible**

Dans le spectacle vivant, **les musiques actuelles doivent être soutenues comme champ d'expression et d'innovation culturelle et artistique**, pour lequel il est nécessaire de **soutenir l'émergence d'artistes ainsi que leur professionnalisation**. Il est aussi primordial de prendre en compte les droits culturels des populations¹²⁹, en rendant accessible au plus grand nombre l'ensemble du champ esthétique dans sa diversité et en adaptant l'offre de concerts aux aspirations culturelles des populations. Il convient de renouveler et de croiser les formes esthétiques, mais aussi de lutter contre des inégalités de traitement de ces esthétiques en termes de diffusion. Face à une pratique culturelle musicale répandue dans la population, il s'agit aussi, dans le cadre d'un soutien aux pratiques collectives et individuelles en amateur, d'offrir des conditions optimales pour une expression artistique partagée, synonyme d'épanouissement personnel pour l'individu et de cohésion sociale pour nos sociétés.

Face à ces enjeux, il est nécessaire **d'organiser les conditions de la création musicale, de la répétition à la diffusion des œuvres, sur l'ensemble des territoires**, en mettant en place des démarches globales permettant de s'appuyer sur une politique d'aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle et d'accompagnement des pratiques et de création (locaux de répétition, espaces scéniques adaptés), tout en intégrant des questions liées à la réglementation (voisinage, sécurité, pratique amateur). **Mettre en place des concertations impliquant les structures de diffusion - notamment les petits lieux de diffusion - et les autorités locales** peut permettre de faire face aux problématiques réglementaires en la matière.

Le tissu de la diffusion étant dense et plurielle, entre lieux et événements, entre structures spécialisées et pluridisciplinaires, entre projets indépendants et initiatives bénéficiant de l'intervention publique, il s'agit **d'organiser des complémentarités entre les acteurs et de développer les coopérations**. Il semble notamment nécessaire de renforcer les liens entre les diffuseurs et le tissu d'initiatives associatives ou d'utilité sociale des Pays de la Loire. Construire et renforcer les collaborations entre les associations de diffusion sans lieu fixe, les structures de production et de développement d'artistes, les salles de concerts, peut permettre de **soutenir plus fortement l'émergence ou la présence de certains esthétiques moins diffusés**.

Les dispositifs visant à **renforcer l'emploi artistique, l'émergence, la circulation en/hors région** sont à étendre, inventer et réinventer. Le dispositif d'aide à l'emploi artistique dans les cafés-cultures (lieux de moins de 200 places - CHR NV) pourrait être dupliqué ou étendu de façon à prendre en compte un ensemble plus large de structures, organisateurs sans lieu fixe, structures intermédiaires ou lieux indépendants. **Des dispositifs co-portés sont à imaginer pour renforcer la visibilité de la scène régionale ou la circulation des artistes en région**.

- **Renforcer la prescription des scènes musicales régionales**

L'émergence artistique passe par toutes les formes de diffusion, sur scène, sur les ondes et sur tous les supports de musique enregistrée. **Des opérateurs faisant figure de prescripteurs, donnent une place significative à la découverte, notamment régionale**. Ils pourraient être mieux valorisés dans cette fonction ou encouragés à le faire. Car sur scène, les jauges et les contraintes économiques ne favorisent pas toujours les prises de risques.

Au même titre que le spectacle vivant, la musique enregistrée et sa fixation sur des supports représentent un processus de création à part entière. Celle-ci, du fait de la convergence numérique et de la mobilité des supports d'écoute, est très présente dans le quotidien des populations. Par contre, du fait de l'organisation des systèmes de distribution, de diffusion et de médiatisation de la musique, toutes les œuvres musicales enregistrées sont loin d'avoir toutes les mêmes chances d'être entendues. Il s'agit donc de **renforcer la capacité de diffusion des œuvres enregistrées produites en Pays de la Loire** et de garantir une place pour la production artistique régionale. Au même titre que le spectacle vivant musical, **les œuvres enregistrées pourraient être concernées par des dispositifs d'aide à la création**, et les labels phonographiques présents en région auprès des musiciens, soutenus dans ce cadre.

Pour assurer une réelle diversité de la diffusion de musiques enregistrées, donnant une place aux productions régionales, **le réseau de prescription des œuvres que constituent les disquaires indépendants et les médias locaux spécialisés, devrait être renforcé**, pour reconnaître et soutenir leur travail auprès des scènes locales et régionales. Des actions de valorisation du réseau des disquaires pourrait être mise en place en appuyant des initiatives comme le Disquaire Day en Pays de la Loire. Le rôle de prescription des médias (radios, webzine et autres) est essentiel

¹²⁹ Selon la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007, les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

dans le cadre de leur participation à la valorisation à la richesse musicale locale. De nouvelles initiatives émergent régulièrement pour soutenir médiatiquement les scènes musicales régionales. Elles devraient, en tant qu'innovation, répondre à un besoin collectif, pouvoir être accompagnées et soutenues.

Afin de mieux rendre visible la diversité culturelle et artistique auprès des populations ligériennes, **des outils mutualisés adaptés (outils d'information, agendas ou applications) pourraient aussi être créés afin de donner de la visibilité aux productions musicales**, auprès des populations ou auprès des relais que constituent les médias régionaux généralistes. Ceci en créant des convergences et en prenant garde de respecter les complémentarités entre les acteurs de la valorisation et de la médiatisation, en mettant en avant leurs compétences et leurs savoir-faire sur les différents types de supports (écrit, radio, audiovisuel et web). **Un travail de prescription auprès d'autres acteurs pourrait être imaginé**: grandes enseignes, réseaux de médiathèques, libraires, lieux publics,... à travers des partenariats innovants.

Valoriser la richesse musicale des Pays de la Loire pourrait également s'organiser **à travers des actions de visibilité sur les salons professionnels, sur les événements nationaux ou internationaux**, ce qui permettrait de toucher des producteurs, programmeurs, organisateurs et promoteurs du secteur de la musique ou d'autres secteurs.

- **Partager et transmettre les musiques actuelles**

Les musiques actuelles issues de l'amplification de la musique, du blues et du rock'n'roll, puis de leurs multiples dérivés, existent en France depuis plus de 50 ans. **Les musiques actuelles représentent des pratiques à la fois massives, innovantes et locales. Elles font partie du patrimoine culturel matériel et immatériel.** Elles sont porteuses de sens et de valeurs. Elles donnent à voir la diversité culturelle des territoires et peuvent faire l'objet d'une transmission auprès de publics variés. Elles génèrent sur les territoires nombres de traces que les acteurs conservent au fur-et-à-mesure des petites histoires et des grands projets. Valoriser une mémoire et une transmission des musiques actuelles et de ses modes d'organisation est un enjeu pour les acteurs et pour toutes les parties prenantes des projets : publics, musiciens, bénévoles, afin de transmettre aux générations suivantes le patrimoine témoin d'une époque.

Tous les acteurs ne sont pas égaux face à la question de la mémoire, de la conservation des traces et des supports. Les musiques actuelles, comme forme de culture populaire, du fait de la fragilité des organisations qui portent les projets, voient disparaître régulièrement les traces et la mémoire d'activités pourtant intenses, porteuses de sens, de modernité et de tradition, pour des habitants et pour des territoires. La question de la patrimonialisation dans ce cadre est un enjeu d'équité face à la mémoire, mais aussi de potentialité pour un territoire.

Pour soutenir toute initiative de patrimonialisation des musiques actuelles, il est nécessaire de **proposer un cadre méthodologique commun**, tel que le propose le programme régional de patrimonialisation des musiques actuelles « Folk Archives », afin de faciliter pour le plus grand nombre d'acteurs, la mise en œuvre de ce type de projets, en s'appuyant sur des technologies innovantes. Le dispositif Folk Archives consiste en effet à valoriser l'histoire musicale populaire à partir de fonds documentaires conservés par des acteurs d'une scène spécifique, telle que la scène rock de Montaigu (Vendée), pour laquelle les acteurs locaux ont mené un véritable travail patrimonial en inventoriant et numérisant les archives iconographiques, sonores et audiovisuelles, puis en collectant des interviews.

Il s'agirait de **renforcer le cadre proposé par le programme Folk Archives** pour lui donner de la lisibilité et des perspectives. Dans une stratégie de tourisme culturel, des outils peuvent être développés, à l'image d'applications reprenant l'histoire des musiques actuelles dans les villes ou départements des Pays de la Loire.

En ce qui concerne l'action culturelle et la sensibilisation des publics, l'enjeu est de **développer les pratiques artistiques des populations et de valoriser leur capacité d'expression, de favoriser l'implication des publics dans la création des œuvres, et de créer des passerelles avec les champs connexes** (éducation populaire, citoyenneté, développement durable, etc.). Car le partage des musiques actuelles passe aussi par le développement d'actions culturelles qui prennent en compte significativement les enjeux sociétaux. Les objectifs peuvent donc être nombreux : concerner les populations peu valorisées, donner de la visibilité à des cultures populaires, faire de chacun un passeur, etc. Les méthodes peuvent également être nombreuses : des actions en milieu scolaire, comme celles portées avec des établissements de santé ou sociaux, dans les entreprises ou dans des cadres spécifiques, comme dans les prisons.

Il est nécessaire de soutenir tous les types d'actions, portées par tous les types d'acteurs, en mettant l'accent sur la continuité de la présence, les partenariats, la reproductibilité, et en prenant en compte les efforts de l'ensemble des parties-prenantes. Il est essentiel d'**intégrer au maximum les artistes dans les processus de construction des actions** notamment avec le milieu scolaire (dispositifs ou projets). Cela peut prendre la forme de pratiques musicales ou instrumentales. Pour **renforcer et faciliter la mise en œuvre de ces actions, les décideurs, les personnels, l'ensemble des parties-prenantes des secteurs associés, doivent être sensibilisés aux spécificités des musiques actuelles.** Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser la circulation et la diffusion des savoirs universitaires et des travaux de recherche : histoire, culture musicale, enjeux sociaux, et ceci le plus largement possible.

4.2 Enjeux économiques et sociaux

Les musiques actuelles se développent à partir d'un tissu entrepreneurial hétérogène. Il existe une très grande diversité d'économies, mais globalement les projets sont le plus souvent portés par des structures non lucratives¹³⁰ ou d'utilité sociale. Parfois très fragiles, les acteurs agissent à partir de logiques différentes. Ils restent toutefois interdépendants à l'échelle régionale. Malgré un soutien public important, la filière continue de souffrir d'une forme d'iniquité dans le soutien à ses différents pans : la formation, la création, la production et la diffusion. Les porteurs de projets semblent inégalement considérés. En effet, un décalage subsiste entre la reconnaissance globale dont bénéficie le secteur et son financement par certaines collectivités. Dans un contexte incertain pour ces dernières, la diversité des projets, essentielle au développement d'une filière musicale productrice de sens, de valeurs et de développement local, nécessite pourtant toujours d'être préservée et soutenue.

• Faciliter l'insertion économique et professionnelle des artistes

Nombreux sont les musiciens (89%) à prendre en charge d'autres fonctions, telles que la communication ou la logistique de leur projet¹³¹. Un musicien sur deux a déjà participé à la création d'une structure de production, à l'image des collectifs ou des structures de production de concerts. Mais seul un quart des artistes sont accompagnés par une structure de production et de développement d'artistes. Le besoin d'accompagnement est naturellement fortement exprimé par la moitié des musiciens professionnels, la diffusion étant leur première préoccupation.

Il s'agit donc de **renforcer l'écosystème de l'accompagnement et du développement de projets musicaux, pour faciliter l'insertion économique et professionnelle des artistes**, en s'appuyant sur des structures ressources et sur les initiatives entrepreneuriales du territoire. Les producteurs, les tourneurs et les labels sont les artisans et les garants de la diversité culturelle sur nos territoires, au même titre que les lieux de diffusion, les festivals et les médias locaux. Ils mettent en économie nombre de projets émergents. L'enjeu est donc avant tout de **soutenir l'entrepreneuriat culturel en Pays de la Loire et son innovation**, en encourageant les acteurs, en répondant aux besoins cruciaux, mais aussi en valorisant les synergies et les coopérations.

Ce renforcement des structures en charge de l'accompagnement, de l'orientation, de l'information, de la formation des artistes et des porteurs de projets, doit se faire en prenant en compte la diversité des besoins. L'entrepreneuriat dans le champ culturel peut être soutenu à travers **la mise en place d'outils collectifs favorisant la mutualisation de fonctions supports ou de nouveaux services**, au-delà des musiques actuelles. L'entrepreneur culturel doit pouvoir être orienté vers différents espaces lui permettant de trouver le service adapté à ces besoins, en termes de gestion, d'hébergement, de financement, de commercialisation, de recrutement, de formation, etc.

Différents étages de cet écosystème de l'accompagnement peuvent être identifiés, allant de l'orientation à l'expertise, de la coopération entre pairs à l'outillage « clé en main ». Les structures ressources régionales tels que les Pôles régionaux des filières culturelles, représentant actuellement plus de 500 structures sur 4 filières, ont une mission d'orientation, de conseil et d'appui pour **répondre aux attentes précises des professionnels, en assurant des ponts avec les développeurs économiques, la Cress et la CCI**. Les séminaires, rencontres professionnelles, ateliers portés par ces réseaux sont autant de temps de montées en compétences et de mises en relation.

Le forum « Entreprendre dans la culture », qui a accueilli dans sa première déclinaison régionale en 2016, près de 300 personnes, à savoir 68 % d'entrepreneurs (entreprises, micro-entrepreneurs, associations, coopérateurs) dont 27% issus du secteur musical, donne à voir l'intérêt porté pour ses aspects. Cet événement co-porté par les filières peut **répondre à un premier niveau d'information et d'orientation**, en complémentarité avec les missions des pôles et des chambres régionales.

Les mutations au sein du secteur se sont accélérées ces dernières années. Celui-ci n'échappe pas à une forme de « start-upisation » de la société avec de nombreux entrepreneurs qui testent de nouveaux services. Ces derniers peuvent amener une forte valeur ajoutée et une forte innovation. Ces projets doivent être accompagnés en phase de création pour **favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, en phase de développement, comme de transmission**.

Des outils de financement peuvent aussi être développés ou rendus accessibles aux acteurs de la culture pour le soutien au démarrage d'activité. Certains outils financiers sont à adapter aux réalités du monde culturel, fortement structuré en associations et autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire : fonds de garantie, prêts... **Permettre aux acteurs portant des actions collectives en termes de développement économique d'accéder aux dispositifs économiques classiques** est un enjeu ; **développer des dispositifs de solidarité**, des fonds de soutien pour les entreprises en difficulté ou en mutation, également.

La question de la transmission des projets ou des entreprises devient sérieuse, avec l'arrivée de nouvelles générations porteuses de formes différentes d'engagement dans les projets. Dans la transmission, l'enjeu sous-jacent est le transfert de compétences, d'où l'importance de proposer des dispositifs d'accompagnement adaptés, en synergie

¹³⁰ Schéma régional pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Le Pôle, mai 2011 – Actualisation septembre 2013.

¹³¹ Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Le Pôle et la Fraca-MA, septembre 2017.

avec le tissu régional. **Les dispositifs permettant la mise à disposition de temps d'expertise et d'accompagnement**, tels que les DLA (Dispositifs locaux d'accompagnement) ou Culturdiag, sont importants dans ce cadre, et pourraient être renforcés.

Les fonctions intermédiaires de production et de développement d'artistes occupés par des entrepreneurs dans des formes d'organisations relevant de l'artisanat ou de l'utilité sociale restent à soutenir car ils offrent un cadre structuré pour mettre en économie les projets artistiques qui ne sont pas à fortiori encore rentables. Face à la concentration du secteur, dans un contexte de concurrence accrue, il est donc important de soutenir les TPE et PME qui assument localement la production de spectacles musicaux et de phonogrammes, et rendent possible l'émergence de nouveaux talents en Pays de la Loire.

Le soutien aux développeurs d'artistes a représenté une avancée importante pour reconnaître cette fonction au sein de la filière, même si la dotation régionale ne suffit pas à répondre aux besoins identifiés. Pour aller au-delà, il serait nécessaire de soutenir ces acteurs sur des actions d'intérêt territorial, en favorisant **les coopérations entre eux (360° collectif) et avec les autres maillons de la filière, et en intégrant le disque dans les aides à la création.**

- **Encourager l'économie de proximité**

La filière musicale régionale est **turnée à la fois vers le national et l'international**, mais elle s'appuie sur **un écosystème économique extrêmement dense et organisé**. Un ensemble de prestations y sont proposées, et les compétences y sont nombreuses. Des réseaux d'acteurs spécifiques sont tournés vers l'économie de proximité, de par leurs activités, les publics visés et leurs dimensions. De fait, ils favorisent une économie circulaire qui rejaille sur les territoires, créent de l'emploi non-délocalisable et peuvent représenter une forme d'alternative aux industries culturelles à travers des modalités d'organisations inspirés des circuits-courts.

Un certain nombre de structures privées commerciales, comme les cafés ou les disquaires, contribuent à une offre culturelle localisée et peuvent représenter des leviers économiques en termes d'emploi pour les uns ou de prescriptions pour les autres. Les structures de production et de développement d'artistes, qu'ils soient tourneurs ou labels, sont également tournées vers les artistes locaux et favorisent les conditions d'un développement de l'emploi artistique de proximité. Elles permettent à travers leur travail de mettre en économie des propositions artistiques qui pourraient rester confidentielles sans leur intervention.

Parce qu'elles favorisent les productions artistiques locales, une attention particulière doit être portée à l'ensemble de ces initiatives implantées localement. Des initiatives collectives, permettant de consolider le modèle économique de ces acteurs, de renforcer leurs potentialités commerciales, tels que les PTCE (Pôles territoriaux de coopération économique), les clusters thématiques ou les CAE (Coopératives d'activités et d'emploi), sont à soutenir dans leurs phases de construction et d'expérimentation. Des initiatives, permettant d'**identifier de nouveaux marchés ou de créer des passerelles avec d'autres secteurs de l'économie**, sont à encourager.

Par ailleurs, comme le montre l'étude des festivals en Pays de la Loire, l'impact économique des acteurs du secteur musical sur leur territoire peut être très significatif, en fonction du contexte local et de la densité du tissu de prestataires. Les acteurs étudiant ainsi leur impact bénéficient d'informations qui permettent d'agir avec efficacité sur la localisation de leurs dépenses. Toutes initiatives permettant de **faciliter l'évolution des acteurs dans le sens d'une relocalisation de leur économie sont à encourager**. Cela représente pour chacun un travail de longue haleine mais une expertise collective peut être développée en la matière. L'enjeu est de trouver des moyens pour cofinancer des études ou expertises collectives, à l'image de celles co-portées par les festivals des Pays de la Loire.

- **Poursuivre la structuration de l'emploi dans les musiques actuelles**

Selon l'OPP-Spectacle vivant¹³², l'emploi connaît un léger accroissement. Elle montre également que **les acteurs du champ des musiques actuelles utilisent moins de formes précaires d'emploi qu'auparavant**, avec moins de contrats aidés et moins de temps partiels. Le niveau de salaire reste en deçà des autres secteurs¹³³. Le secteur, en quelques décennies, s'est largement professionnalisé. Mais au vu du contexte économique et politique, l'enjeu est de maintenir cette structuration dans le temps.

132 Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

133 Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014.

L'étude réalisée sur les besoins en emploi et compétences¹³⁴ permet d'identifier des problématiques communes¹³⁵. La mobilité salariale reste faible, notamment sur les postes administratifs et techniques, du fait des difficultés rencontrées sur le marché du travail. Les équipes prennent de l'ancienneté : de nombreux salariés ont plus de 50 ans et d'ici 5 ans, des départs en retraite sont à anticiper, notamment sur les directions. Certaines difficultés apparaissent sur plusieurs volets, à savoir l'accompagnement des équipes les plus anciennes vers les nouvelles technologies, l'accompagnement de la mobilité, antagonisme intergénérationnel, et la transmission des structures.

Malgré des progrès évidents, le décalage entre l'investissement des salariés, la polyvalence attendue, les niveaux de responsabilité et les niveaux de salaires créent des situations complexes. L'enjeu se situe au niveau d'un **management « responsable » et de la formation des employeurs et des dirigeants**. Le taux d'adhésion des acteurs musicales actuelles à des syndicats d'employeurs est signe fort en la matière. Face à ces tendances, il est nécessaire d'entreprendre différemment, **d'encourager la responsabilité des employeurs à l'égard de l'emploi**, pour aussi privilégier la qualité de vie au travail et éviter les risques psycho-sociaux, notamment dans les petites structures.

De plus, l'enjeu des mobilités professionnelles se pose dans une filière où les postes sont très polyvalents et les compétences difficiles à identifier et à valoriser. Ceci implique une difficulté à définir des orientations professionnelles, que ce soit à l'intérieur d'une structure ou entre structures. Une réflexion est à engager sur la gestion des carrières professionnelles. Ainsi, selon l'étude sur les besoins en emploi et compétences¹³⁶, il serait possible pour certain métier de **créer une « bourse de circulation » des professionnels entre les établissements** ou des échanges de postes à l'échelle régionale ou européenne en développant des bourses, sur le modèle du dispositif Erasmus.

Si l'amélioration du ratio de temps partiel est encourageant, il reste possible en Pays de la Loire, de **faciliter la mutualisation de l'emploi et compétences à travers la mise de nouveaux outils**. La culture de la coopération est très forte dans le secteur musical¹³⁷ mais des convergences opérationnelles seraient facilitées si les acteurs étaient soutenus dans leurs efforts de mutualisation. La mutualisation d'emplois peut être envisagée de différentes façons, sous l'angle d'un groupement d'employeurs, notamment pour les fonctions supports (community-manager, administrateur, etc.) ou pour des fonctions d'expertise (RSO, mécénat, financement européen, etc.) ; par l'animation d'un réseau de compétences et la **création d'un « pool » de prestataires** connaissant les enjeux des musiques actuelles ; par le **soutien d'organisation collective qui mutualisent au sein d'une même structure des fonctions de coordination**. En effet, sur ce dernier aspect, quelques initiatives ont vu le jour en région, tels que le cluster Le Jazz est LA ou le collectif de producteurs indépendants Phare Ouest. Pour que ces initiatives puissent perdurer dans le temps, l'enjeu est de **financer du temps de coordination de ces projets**.

Le nombre d'entrepreneurs individuels augmente. L'enjeu est de soutenir l'entrepreneuriat collectif. Bien que des solutions existent, à l'image des CAE (coopératives d'activités et d'emploi), il est fréquent de voir des entrepreneurs isolés en souffrance. Il existe un **besoin de lieu de vie et de travail, de tiers lieux sur les territoires**.

Concernant la formation, les musiques actuelles portent **une culture de la formation professionnelle** et les acteurs utilisent plutôt bien les formations et dispositifs existants. Cependant, les acteurs interrogés¹³⁸ expriment des attentes sur de nouveaux formats de formation et des dispositifs plus lisibles. Les petites structures souhaitent **bénéficier de formats adaptés**, afin de ne pas se retrouver en stage avec des structures de taille plus importante non confrontées aux mêmes problématiques de polyvalence. Les structures expriment un besoin de formations sur-mesure, leur permettant de partir d'expériences ou de situations de travail concrètes, que ce soit pour les formations intra-entreprises ou les formations diplômantes¹³⁹. Si des sujets prioritaires sont à traiter comme l'accompagnement des équipes dans la transition numérique, la RSO et la territorialisation de l'économie, **le recensement des besoins en formation des acteurs des musiques actuelles doit être réalisé en permanence** et une meilleure orientation vers l'offre existante doit être rendu possible, ainsi qu'un accompagnement sur les parcours professionnels. Les acteurs des musiques actuelles souhaitent aussi développer des groupes « métiers » dans le but de **favoriser les échanges avec les pairs sur des fonctions similaires**¹⁴⁰.

134 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

135 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

136 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

137 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

138 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

139 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

140 Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

- **Développer les potentialités et accompagner la diversification des ressources**

Dans un contexte d'érosion des aides publiques, l'enjeu de diversification des ressources¹⁴¹ pour les acteurs musiques actuelles reste prégnant. En effet, des ressources propres et des financements privés doivent être mobilisés. Les musiques actuelles génèrent déjà des recettes propres significatives par la vente et la commercialisation. Concernant les soutiens extérieurs, les recettes liées au mécénat restent faibles, en moyenne 3 % des ressources, avec quelques exceptions cependant qui poussent à 8% le mécénat dans leur budget. Certaines structures constituent par contre des clubs de mécènes ou de partenaires, mais le challenge reste complexe pour les structures dont l'activité est moins visible et qui ne disposent pas de poste dédié au mécénat.

Pour **faciliter la recherche de financements privés**, plusieurs initiatives ont vu le jour sur différents territoires qui ont créés leurs fonds de dotation. Une expérimentation est en cours depuis quelques années à l'échelle des musiques actuelles et des Pays de la Loire : Mécènes pour la musique. Son objectif est d'apporter une réponse concrète en développant le mécénat en direction des initiatives musicales et en rassemblant les entreprises désireuses de s'investir dans le développement créatif de leur région. De nouveaux outils collectifs de mécénat existent donc aujourd'hui sur le territoire. Ils méritent encore d'être explorés. Les acteurs doivent **donc s'approprier progressivement les possibilités offertes, en se formant, en anticipant les attentes et les contraintes liées**. Le tissu peut s'appuyer sur le Pôle régional du mécénat en Pays de la Loire, dont l'objectif est de promouvoir le mécénat et de favoriser les échanges entre acteurs associatifs, publics et économiques en région des Pays de la Loire, en diffusant des pratiques innovantes sur la question du mécénat.

Concernant les potentialités des acteurs, **le champ du développement à l'international et des stratégies à l'export sont à explorer de façon plus intense**. Même si la part des musiciens ayant une activité à l'international n'est pas négligeable. 30% des musiciens professionnels exercent une activité en dehors de l'hexagone. Il est possible de renforcer cet axe de développement de carrière dans une perspective d'insertion professionnelle des artistes.

L'enjeu est donc d'accompagner les structures musicales à l'international, dans leurs activités de production comme de diffusion. Cela peut s'effectuer par **une communication commune tournée vers l'export et la coordination d'opérations collectives sur les salons à l'étranger**. Une stratégie globale de filière pourrait permettre de valoriser les entreprises ligériennes d'autres secteurs économiques ou sur des axes portant sur les stratégies liées au tourisme (culture, gastronomie, patrimoine, etc). Ainsi, il est possible de communiquer sur les richesses des Pays de la Loire à l'export, dans une stratégie de tourisme culturel.

4.3 Enjeux sociétaux

L'écosystème des musiques actuelles en Pays de la Loire se nourrit en permanence de la diversité de ceux qui le composent. Leurs finalités sont multiples. Et les musiques actuelles sont traversées par des enjeux multiples, sociaux, éducatifs, sanitaires, environnementaux, au-delà des dimensions artistiques et culturelles et de l'économie des projets. La question territoriale et la façon dont les projets s'inscrivent sur les territoires, en lien avec les dynamiques propres à chacun d'entre eux, est également centrale. L'enjeu pour la filière est de **se donner collectivement des leviers d'actions pour faire face aux défis auxquels les acteurs sont confrontés** : accessibilité universelle, liberté d'expression, prévention des risques, impacts environnementaux, etc. Ces défis prennent des formes diverses : répondre à des attentes sociales et culturelles en mouvement constant, explorer de nouveaux possibles, construire des modèles de développement responsables, trouver des formes d'organisations adaptées, adopter des pratiques vertueuses vis-à-vis des usagers, des clients, des bénéficiaires, des salariés et des partenaires.

- **Rendre possible une amélioration continue des pratiques au sein de la filière musicale**

Pour **construire des relations durables avec son environnement et ses parties-prenantes**, des méthodologies existent, permettant d'évaluer son projet sur ses différents aspects. Les structures de musiques actuelles sont nombreuses à avoir formalisé une démarche de développement durable ou de responsabilité sociale¹⁴². Parmi les entrepreneurs de spectacle étudiés dans le cadre de l'OPP spectacle Vivant, les acteurs musiques actuelles sont 30% à avoir formalisé de type de démarche, ce qui représente le plus fort taux dans l'ensemble des champs artistiques du spectacle vivant. Les problématiques récurrentes sont l'environnement pour 71% des démarches, l'accessibilité (49%), la culture (46%) et l'ancrage territorial (46%) avant les questions sociales (31%), éducatives (31%), et de gouvernance (31%)¹⁴³.

¹⁴¹ Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Audencia Business School, 2016

¹⁴² Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2ème édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014.

¹⁴³ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

Ce taux varie selon les structures. Il existe une corrélation entre le budget des structures et leur capacité à entreprendre des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale¹⁴⁴. Aussi, le nombre de structures ayant une démarche responsable ou durable croît très largement dès lors que le budget est supérieur à 500.000 €, alors que les structures ayant un budget de moins de 50.000 € ne sont que 18% à avoir une démarche de développement durable et RSO. Ce sont des démarches volontaristes qui nécessitent d'être en capacité de sortir de l'urgence du quotidien. Ce peut être des démarches collectives, à l'instar du groupe de travail « festivals » au sein du Pôle qui a formalisé une série d'indicateurs à travers un référentiel « développement durable ». Ces actions nécessitent d'être accompagnées en tant que telles. L'enjeu est **d'encourager et de donner les moyens aux acteurs de progresser dans leurs démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des organisations**. Il s'agit d'accompagner la montée en compétences et la méthodologie, mais aussi les démarches d'évaluation pour anticiper les normes de demain. Il est également important **d'aider les porteurs de projets à identifier leur impact sur le territoire au niveau environnemental, culturel, économique et social**.

Par ailleurs, la démarche d'observation développée en Pays de la Loire dans des modalités permettant la participation des acteurs au processus d'observation est essentielle par les possibilités qu'elle offre en termes d'appropriation des résultats. Cette observation est indispensable pour **assurer une connaissance fine du secteur à partir de données fiables et pour permettre la co-construction démocratique de politiques publiques**. Elle contribue à créer des passerelles avec les secteurs institutionnels et universitaires. Cependant, **l'observation participative et partagée doit aussi évoluer pour intégrer la notion d'évaluation partagée et l'amélioration continue du secteur**, en termes de développement durable et de RSO. Il s'agit donc de la développer et de pérenniser l'observation dans cette perspective.

Il est également nécessaire de **continuer le processus de veille et d'analyse** de l'écosystème et de ces segments d'activités, mais aussi des acteurs institutionnels, dans l'objectif de faire émerger les principales opportunités et menaces pour les territoires et les filières. Cela peut se faire dans le cadre d'une articulation fine des travaux menés au niveau régional et national, avec un souci d'harmonisation des données, que ce soit entre les différents pôles culturels régionaux, les industries culturelles et créatives, mais aussi les organismes dédiés à la filière musicale et produisant des données, tels que le CNV. Cet objectif peut être facilité par le déploiement d'outils pour la filière, tels que des outils collaboratifs numériques permettant de partager informations et analyses.

• **Prévenir et réduire les risques sanitaires et environnementaux**

Espaces de fête et de plaisirs, les musiques actuelles ont développé une culture et une expérience de la prévention des risques sur différents sujets, à la fois par souci de responsabilité et par volonté de pérenniser les projets. Il s'agit pour les acteurs de **lutter contre l'aseptisation de la vie sociale et de valoriser les différentes initiatives**, tout en permettant la mise en place d'une politique globale de prévention et de réduction des risques en région afin de répondre aux enjeux de santé publique liés aux acteurs musiques actuelles. Par ailleurs, les acteurs prennent aussi conscience, au même titre que la population en général, de la nécessité de réduire l'impact environnemental de nos activités.

Dans cette perspective, il s'agit **d'assurer un accès équitable aux différents outils de prévention** existants pour les publics sur le territoire, de faire en sorte que ceux-ci soient adaptés aux usages des personnes et aux pratiques des acteurs. En matière de gestion sonore, en parallèle du travail qu'il faut poursuivre auprès des lieux et des professionnels, l'enjeu est **d'amplifier les actions de prévention**, notamment via des actions de communication auprès du grand public, dans les gares ou les transports en commun, par exemple. Les acteurs, à travers le Pôle entretiennent un partenariat fort avec l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire, au travers de la concertation visant à définir les mesures de prévention des risques auditifs dans le Plan régional de Santé Environnement.

Concernant la vie nocturne, les quartiers festifs, les rassemblements et grandes manifestations, **des surfaces de médiation et de négociation peuvent être développées avec les pouvoirs publics à l'échelle des bassins de vie**. Des actions originales et innovantes sont expérimentées et peuvent être dupliquées en Pays de la Loire. **Un réseau de compétences sur les risques festifs est identifié à l'échelle régionale. Il mériterait d'être coordonné et accompagné**.

Concernant l'impact environnemental, les questions sont nombreuses et sont susceptibles de concerner tous les aspects des projets et tous les acteurs de la filière : questions des transports, des déchets, de la préservation des sites, des ressources et de la gestion des achats. Les événements sont générateurs de forts impacts environnementaux. Les organisateurs de festivals sont particulièrement conscients de ces questions du fait des études et expériences menés. Aujourd'hui, il est nécessaire **d'instaurer de nouvelles pratiques responsables sur des sujets très précis et concrets, tout en agissant sur les comportements**. Par exemple, un dialogue pourrait être instauré avec les sociétés de transports et les services transports de la région pour **imaginer de nouveaux dispositifs facilitant la venue des**

¹⁴⁴ Données concernant 120 structures musiques actuelles extraites de l'OPP-spectacle vivant, Le Pôle, 2016

spectateurs, tout en réduisant l'impact des déplacements. La transition énergétique des lieux et des événements pourraient être spécifiquement accompagnés. Dans cette perspective, il s'agit **d'identifier et de soutenir un réseau de compétences, ayant les moyens d'accompagner les organisateurs** dans leurs démarches opérationnelles.

- **Encourager la participation du plus grand nombre à la vie culturelle de la région**

En tant que pratiques populaires, la musique encourage les rencontres, le désir d'échanges, et les musiques actuelles représentent un formidable vecteur de citoyenneté, de militantisme, de bénévolat. Dans le même temps, en tant que secteur professionnel, les contraintes économiques et organisationnelles qui pèsent sur les projets et la complexité qui en découle sont autant de freins pour celles et ceux qui souhaitent s'investir ou juste participer. Par ailleurs, les pratiques de communication numérique ont aussi largement modifié les modalités d'information des publics, créant des potentialités, mais peut-être aussi des difficultés pour certaines populations. Dans ce contexte, l'accessibilité aux événements ou la participation active aux projets sont des enjeux démocratiques pour le secteur.

Tous azimuts, il s'agit de **favoriser l'accessibilité aux projets sur tous les versants de la filière.** L'enjeu est de faciliter l'accès des populations à l'apprentissage de la musique, en proposant des réponses pédagogiques adaptées aux diverses attentes et pratiques et en rendant davantage accessible l'offre d'apprentissage aux populations les plus défavorisées ou handicapées ; ainsi que pour la diffusion et l'accès aux lieux et événements, en intégrant la question des aménagements, des tarifs, mais aussi les questions de communication. La proportion d'hommes chez les musiciens interpelle également, et encourage le secteur à se questionner sur les inégalités d'accès à la pratique musicale, et plus largement sur les rapports d'équité à tous les niveaux du fonctionnement des structures. Il est nécessaire **d'évaluer ce chantier dans sa globalité pour renouveler les modalités d'actions et favoriser ainsi l'accessibilité universelle aux projets musicaux.**

La question du bénévolat est également centrale dans un secteur largement structuré en association et impacté aujourd'hui par des effets générationnels qu'il ignorait jusqu'à présent. L'enjeu est de **nourrir le bénévolat, de créer de la motivation à travers des actions qui renforcent réciproquement les équipes professionnelles et les équipes bénévoles,** dans leur relation d'interdépendance. Il ne s'agit pas de privilégier l'un au profit de l'autre, mais de reconnaître la place de chacun, dans un secteur qui s'est professionnalisé. En effet, les bénévoles sont essentiels aux projets, leur donnent du sens et de la valeur pour les territoires. Il s'agit donc de **les accompagner dans le développement de leurs compétences.** Pour pérenniser l'engagement bénévole et le valoriser, il est important d'encourager les actions de formations des bénévoles afin d'optimiser leur construction personnelle. Cela peut se faire à travers un travail en réseau, la construction d'une chaîne de l'accompagnement des projets permettant de toucher les plus excentrés.

Dans la globalité du secteur, il y a également un enjeu de représentation de l'ensemble de l'écosystème dans différentes sphères institutionnelles locales ou régionales, voire nationales. La filière doit **se donner les moyens d'organiser sa représentativité** à travers des processus démocratiques. C'est notamment la mission du Pôle qui nécessite une attention permanente au renouvellement du réseau, un esprit d'ouverture, une réciprocité et un effort de la part des acteurs pour comprendre des enjeux qui ne leur sont pas forcément familiers.

Cela doit aussi interroger les institutions et les collectivités de façon à ce qu'elles continuent de s'ouvrir à la diversité du secteur dans le but d'élaborer de nouveaux « possibles culturels » pour les populations. Car même si les politiques publiques sont aujourd'hui fortement impliquées dans la filière, il existe encore des faiblesses. Certains acteurs sont peu concertés. Les différents échelons des collectivités ne sont pas assez articulés pour donner de la cohérence aux politiques publiques et permettre aux acteurs de travailler avec les différents services. **Les musiques actuelles doivent être considérées dans toutes leurs dimensions et l'intervention publique ne peut se limiter à la seule dimension culturelle** car les musiques actuelles sont productrices de richesse économique, d'emplois, de cohésion sociale sur nos territoires¹⁴⁵.

Des complémentarités sont donc à organiser¹⁴⁶. Les acteurs peuvent agir collectivement en développant des logiques de complémentarités économiques, réglementaires et territoriales. Ensemble, les musiques actuelles peuvent travailler sur de nouvelles postures ou pratiques, **mutualiser des solutions et faire évoluer les dispositifs dans un esprit de co-construction** et de partage avec les collectivités locales et l'Etat. Des mises en relation sont à développer à l'échelle locale, à l'image des Pôles territoriaux de compétences économiques dans le domaine de la culture ou de l'économie sociale et solidaire. Il est nécessaire **d'imaginer des dispositifs vertueux pour irriguer l'ensemble des territoires** tout en s'appuyant sur la proximité et en travaillant à l'échelle régionale sur des dynamiques transversales avec les autres champs culturels.

145 Schéma régional pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Le Pôle, mai 2011 – Actualisation septembre 2013.

146 Schéma régional pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Le Pôle, mai 2011 – Actualisation septembre 2013.

Conclusion

Avec plus de 600.000 musiciens amateurs, plus de 1.000 structures musicales actuelles identifiées en Pays de la Loire, 300 entrepreneurs de spectacles musicaux, la filière musicales actuelles en Pays de la Loire est extrêmement dense. Selon les chiffres du CNV rapportés au nombre d'habitants, elle est la 2ème région la plus musicale de France avec plus de 1.600.000 entrées à des concerts en 2016.

Cette dynamique des musicales actuelles s'appuie sur un savoir-faire professionnel reconnu, une implication bénévole conséquente, des engagements passionnés, militants et citoyens. L'écosystème musical des Pays de la Loire repose sur une économie hybride, qui majoritairement (91%) s'organise autour de finalités d'intérêt général ou d'utilité sociale. Les musicales actuelles favorisent une économie de la proximité, à travers une filière qui se construit le plus possible par des partenariats et des prestations ancrées territorialement.

La filière est forte de sa diversité et de ses expérimentations, mais des maillons restent fragiles. Les pratiques amateurs sont prises en compte variablement selon les territoires. Doit être conservée une attention particulière aux conditions d'accompagnement des pratiques pour ne pas laisser des situations se dégrader, car les pratiques musicales permettent l'élaboration de communs, et sont vectrices de sociabilité. Sur le versant de l'insertion, les musiciens professionnels sont 44% à ressentir le besoin d'une structure de production et de développement d'artistes. Ces structures doivent pouvoir renforcer leurs modèles économiques et être mieux reconnues dans leurs savoir-faire, afin de répondre aux besoins du territoire. Plus généralement, l'écosystème s'appuie sur un tissu de prescripteurs de proximité qui est aujourd'hui fragilisé : disquaires, médias, labels, structures de diffusion, et qu'il est essentiel de soutenir. Nombre de projets sont portés par des acteurs indépendants isolés vers lesquels il est nécessaire de se tourner. L'hétérogénéité des événements et des lieux de concerts est loin d'être acquise dans le temps. Locomotives du secteur, les structures les plus stables doivent aussi prendre en compte de nouvelles réglementations, ou par volontarisme, anticiper certains enjeux : accessibilité universelle, risques psycho-sociaux, questions environnementales, questions sociales, modèles économiques...

De façon générale, la filière fait face à de nombreux enjeux. Comment maintenir et renforcer la pluralité des initiatives sans laquelle il n'y a pas de diversité culturelle ? Quelles formalisations des solidarités et des formes de coopérations innovantes ? Comment faire évoluer les compétences professionnelles et les projets pour qu'ils continuent de répondre aux usages actuels et attentes des populations ? Quelle anticipation des contraintes et des risques pour s'approprier de nouvelles pratiques responsables vis-à-vis des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux ? Quels potentiels pour de nouvelles sources de financement ? Quels nouveaux dispositifs opérants et vertueux de co-construction mobilisant interventions publiques et initiatives privées ?

Les acteurs de la filière musicale sont organisés pour innover et faire évoluer les comportements, pour s'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouveaux usages, aux nouvelles générations d'acteurs, de publics, de musiciens. Il est par contre indispensable aujourd'hui de renforcer les collaborations, les coopérations, les synergies, les expérimentations, dans une perspective de continuité, en croisant les points de vue, et valorisant des constructions viables à échelle humaine, dans les bassins de vies, à l'échelle régionale sur des fonctions et enjeux spécifiques.

Bibliographie

Les radios associatives en Pays de la Loire : état des lieux. Etude 2016, chiffres 2015.

Les associations dans les Pays de la Loire. Repères et chiffres clés en 2016. Cécile Bazin, septembre 2017

Etude sur la situation économique des disquaires indépendants, avril 2017, Rise Conseil pour MCC/DGMIC.

Les festivals musiques actuelles en Pays de la Loire : publics et économie. Synthèse, Le Pôle, Gece, octobre 2016.

Schéma régional pour les musiques actuelles en Pays de la Loire : constats et premières propositions pour une convergence des politiques publiques en faveur de la diversité des initiatives musicales en Pays de la Loire. Document de travail collectif, Le Pôle, mai 2011 – Actualisation septembre 2013.

Vous êtes musiciens ? Profils et conditions de vie des musiciens. Synthèse musiques actuelles : enquête sur les profils et pratiques des « musiciens de scène » dans les régions Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire. Le Pôle, septembre 2017.

Entrepreneurs de spectacle en Pays de la Loire : données et analyses. 2^{ème} édition. Le Pôle, septembre 2016, données 2014.

Portrait des industries culturelles et créatives en Pays de la Loire. Auran, septembre 2016.

Les Industries Culturelles et Créatives en Région Pays de la Loire. Quelques éléments quantitatifs.

Les mutations du marché de la musique. Sommaire de l'étude Precepta – groupe Xerfi, mai 2016.

Rapport 2016 : Assemblée générale ordinaire du Pôle - 16 mai 2017 à Angers.

Les musiques actuelles en Pays de la Loire - 4 pages.

Culture et compétitivité 2017-2022 : 10 propositions pour l'avenir du spectacle musical et de variété. Prodiss.

Livre blanc : les enjeux de la filière musicale à l'international. Tous pour la musique, juillet 2015.

Etude sur les besoins en emploi et compétences au sein de l'ensemble des filières du secteur culturel réalisée dans le cadre de la Conférence Régionale Consultative de la Culture. Chaire Ressources humaines et innovations sociales dans la culture. Carole le Rendu Lizée. Audencia Business School, 2016.

Festivals et développement durable. Etude du Pôle, mai 2016.

L'emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2016. Pôle Emploi, juillet 2017.

L'école de musique associative. Opale, 2016

Plan départemental Loire-Atlantique. Enseignement artistique et pratiques collectives en amateur. Plan d'actions 2014-2016.

Sarthe : Schéma départemental des enseignements artistiques. 2017-2019 : un outil de développement territorial évolutif.

Département de Mayenne : Les conventions intercommunales d'appui aux projets culturels de territoire : septembre 2017 – septembre 2021.

Vendée : Nouveau schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2017-2019.

Spectacle vivant : des activités polyvalentes qui se développent, des emplois souvent précaires. Insee Analyses, n°42, décembre 2016.

La culture, une activité capitale. Insee Première, n° 1644, avril 2017.

Les pratiques culturelles des Français. IFOP pour le think tank Valeur(s) Culture, mars 2017.

Atlas régional de la Culture. Ministère de la Culture et de la Communication, 2017.

La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2016 en Pays de la Loire. CNV, septembre 2017.
Rapport des jeunes à la musique à l'ère numérique : synthèse de l'enquête menée en Pays de la Loire. Le Pôle, enquête réalisée en partenariat avec Mus'azik, 2015.

Les Cahiers du Pôle : données socio-économiques des musiques actuelles en Pays de la Loire, novembre 2012, 4^{ème} édition.

Panorama de la filière musicale en Pays de la Loire : données socio-économiques. Les Cahiers du Pôle, série longue, 5^{ème} édition, 2013.

Statistiques de la culture et de la communication. Chiffres-clés 2017, Ministère de la Culture et de la communication, Département des études de la prospective et des statistiques.



PÔLE DE COOPÉRATION
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES
EN PAYS DE LA LOIRE

Contacts :

02 40 20 03 25

contact@lepole.asso.fr

www.lepole.asso.fr

Le Pôle - Le Karting (box 2)

6 rue de St-Domingue 44 200 Nantes



Avec le soutien de

